

ENSEMBLE CONTRE

l'intimidation!

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Plan d'action concerté
pour prévenir et contrer
l'intimidation 2015-2018

BILAN FINAL

31 mars 2019

Rédaction

Direction de la planification et des stratégies - Familles et enfance,
ministère de la Famille

Conception et réalisation infographique

Direction des communications,
ministère de la Famille

Ce document est disponible dans le site du ministère
de la Famille à l'adresse suivante : intimidation.gouv.qc.ca

Dans cette publication, la forme masculine désigne, lorsque
le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

ISBN : 978-2-550-85222-3 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

© Gouvernement du Québec

Table des matières

Résumé du bilan 2015-2019 (au 1 ^{er} mars 2019)	4
Avant-propos	22
Introduction	23
Investissements	24
Résultats détaillés des mesures.....	25
Orientation 1 Des milieux de vie bienveillants et respectueux de chaque personne, des rapports égaux et des comportements empreints de civisme	25
Orientation 2 Une population sensibilisée et engagée	34
Orientation 3 Des intervenantes et des intervenants formés et outillés.....	41
Orientation 4 Des personnes victimes, des témoins et des auteurs mieux soutenus et mieux outillés.....	55
Orientation 5 Des interventions appuyées sur des données probantes.....	63
Conclusion	67
Annexe 1 – Liste des sigles.....	68

Résumé du bilan 2015-2019 (au 1^{er} mars 2019)

La population du Québec a montré, au cours des dernières années, une préoccupation à l'égard de l'intimidation, y compris de la cyberintimidation.

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec lançait, le 18 novembre 2015, le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée* (Plan d'action).

Le Plan d'action a été prolongé d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2019.

Le présent document dresse le bilan de la réalisation des 53 mesures du Plan d'action en date du 1^{er} mars 2019.

Il en ressort notamment que les efforts déployés par l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en œuvre du Plan d'action ont permis la réalisation totale ou partielle de 49 des 53 mesures inscrites au plan.

Parmi les résultats observés, notons ceux-ci :

- Une sensibilisation accrue de la population concernant l'importance d'agir pour contrer l'intimidation.
- La mise en ligne d'outils de sensibilisation sur l'intimidation envers les personnes handicapées.
- La réalisation de plus de 190 interventions des ambassadrices et ambassadeurs sportifs, lesquelles ont touché environ 30 000 personnes (jeunes, parents, entraîneurs, professeurs, etc.).
- La mise en ligne d'une formation de cinq capsules abordant, entre autres, la prévention, le rôle des témoins et les conséquences légales de l'intimidation.
- La tenue, dans onze régions administratives, de Grandes rencontres (sessions de formation offertes aux gestionnaires et aux personnes-ressources responsables du dossier climat scolaire, violence et intimidation).
- La mise en place de mécanismes de communication pour favoriser, lors de certaines situations d'intimidation, la collaboration entre les commissions scolaires et le Directeur des poursuites criminelles et pénales, ainsi qu'entre les établissements d'enseignement privés et le Directeur des poursuites criminelles et pénales.
- Le lancement de la nouvelle ligne d'aide téléphonique de Sport'Aide et de son service instantané virtuel offrant de l'écoute, de l'orientation et de l'accompagnement aux jeunes sportifs ainsi qu'aux divers acteurs du monde sportif québécois témoins de violence à l'égard des jeunes.
- La réalisation, au cours des années 2016 à 2018, de 117 projets soutenus par le programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation*.

- Le développement, par plusieurs communautés et organismes autochtones, d'outils pour cartographier les ressources disponibles, sensibiliser différents groupes d'âge et élaborer des plans d'action visant à lutter contre l'intimidation.
- Au cours de la période initialement prévue pour la réalisation du Plan d'action, soit de 2015 à 2018, les mesures du Plan d'action ont été financées à même les budgets réguliers des seize ministères et organismes (MO)¹ impliqués (25 M\$), auxquels se sont ajoutés des crédits du gouvernement (4,2 M\$), faisant passer le total à 29,2 M\$.
- Les montants investis dans les cinq orientations retenues se détaillent comme suit :
 - 2,3 M\$ pour des milieux de vie bienveillants et respectueux de chaque personne, des rapports égalitaires et des comportements empreints de civisme
 - 0,4 M\$ pour une population sensibilisée et engagée
 - 0,7 M\$ pour des intervenantes et des intervenants formés et outillés
 - 25,7 M\$ pour des personnes victimes, des témoins et des auteurs mieux soutenus et mieux outillés
 - 60 000 \$ pour des interventions appuyées sur des données probantes
- Des investissements de 7,5 M\$ par la Fondation Lucie et André Chagnon sont aussi venus soutenir le Plan d'action dans son orientation de favoriser des milieux de vie bienveillants et respectueux. Ces sommes visaient à soutenir le développement des habiletés sociales des tout-petits par la poursuite de la campagne sociétale *Naître et grandir* et par les contenus du magazine et du site Internet du même nom.
- Une somme supplémentaire de 2,5 M\$ a été autorisée pour la prolongation du Plan d'action jusqu'au 31 mars 2019. De plus, un montant additionnel de 0,5 M\$ par année pour cinq ans pour le programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation* a été annoncé dans le cadre du discours sur le budget du Québec de mars 2018.

¹ La définition de tous les sigles employés dans le document est présentée à l'annexe 1.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

État de réalisation des mesures

Mesure	Responsable	État	Résultat
<p>Orientation 1 Des milieux de vie bienveillants et respectueux de chaque personne, des rapports égaux et des comportements empreints de civisme</p>			
<p>1.1 Mener une campagne sociétale de promotion sur le civisme et l'inclusion (le mieux-vivre ensemble), y compris dans le cyberspace.</p>	MCE (SCG)	●●●	Réalisation d'une campagne sociétale, à la suite de laquelle il ressort : une grande appréciation de celle-ci (note moyenne de 8/10), une excellente compréhension du message véhiculé (plus de 60 % des personnes exposées à la campagne ont compris le message) et une population sensibilisée à l'intimidation (plus de 88 % des répondants ont indiqué avoir été sensibilisés à l'intimidation).
<p>1.2 Convier les fournisseurs de services Internet et autres acteurs concernés à s'engager activement à promouvoir l'utilisation appropriée des médias numériques en mettant en évidence le civisme et la protection de la vie privée.</p>	MSP	●●●	Tenue d'un séminaire à l'École nationale de police du Québec, où trois projets ont été présentés : le programme TELUS Averti, le programme #GARDECAPOURTOI du Service de police de la Ville de Gatineau et le projet-pilote Sexto du Service de police de Saint-Jérôme.
<p>1.3 Développer une section spécifique sur la vie affective et amoureuse des jeunes dans le portail Web sur les rapports égaux et les stéréotypes sexuels et sexistes.</p>	MEES (SCF)	●●●	Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a développé le portail Web Sans-Stéréotypes (scf.gouv.qc.ca), qui permet de démystifier la notion de stéréotypes et leurs impacts sur le parcours de vie des jeunes de 0 à 18 ans.
<p>1.4 Promouvoir l'outil de sensibilisation au potentiel des jeunes handicapés <i>Ensemble, on s'élève!</i>, une trousse d'activités qui amènent les participants à constater que les jeunes handicapés peuvent, comme tout autre individu, apprendre et se réaliser en fonction de leurs aptitudes, de leurs besoins et de leurs aspirations. Les activités invitent aussi les jeunes à réfléchir aux moyens favorisant la participation des jeunes handicapés dans leur milieu et celle des personnes handicapées dans la société en général.</p>	OPHQ	●●●	La trousse <i>On s'élève!</i> a été revue pour qu'y soient ajoutés des renseignements sur les moyens de prévenir et de contrer l'intimidation. Une vingtaine de présentations ont été réalisées, et environ 2 000 encarts faisant la promotion de la trousse ont été distribués au cours de la période 2015-2018.
<p>LÉGENDE</p> <p>●●● mesure réalisée ●●○ mesure partiellement réalisée ○○○ mesure non réalisée</p>			

TABLEAU RÉCAPITULATIF

État de réalisation des mesures

Mesure	Responsable	État	Résultat
1.5	Accompagner les milieux scolaires pour une meilleure prise en compte de la diversité de genre et de la diversité des familles.	MEES	●●● Le document <i>Mesures d'ouverture et de soutien envers les jeunes trans et les jeunes non binaires</i> a été distribué dans le réseau scolaire à l'automne 2017. Une journée régionale au Centre-du-Québec, réunissant divers acteurs du milieu scolaire, a aussi été organisée à l'hiver 2018 pour présenter le guide et les organismes œuvrant auprès des jeunes.
1.6	Enrichir le Programme éducatif du Québec, <i>Accueillir la petite enfance</i> , lequel vise notamment à favoriser le développement global de l'enfant, et élaborer un cadre de référence sur le développement social et affectif des jeunes enfants.	Famille	●●● Le programme éducatif <i>Accueillir la petite enfance</i> du ministère de la Famille (Ministère), conçu pour inspirer les services de garde éducatifs à l'enfance dans la conception de leur propre programme éducatif, est en voie d'approbation.
1.7	Mettre l'accent sur le développement des habiletés sociales des tout-petits dans la poursuite de la campagne sociale <i>Naître et grandir</i> , ainsi que dans les contenus du magazine et du site Web du même nom.	Fondation Lucie et André Chagnon	●●● Réalisation de trois campagnes publicitaires, lesquelles ont visé le développement des habiletés sociales des enfants et abordé l'importance d'un entourage à la fois sécurisant et stimulant pour développer la confiance en soi de l'enfant.
1.8	Relever les éléments actuels du Programme de formation de l'école québécoise qui permettraient, dès la quatrième année du primaire, de soutenir un continuum d'apprentissages sur l'utilisation responsable et éthique des médias sociaux et des technologies de l'information et de la communication (TIC).	MEES	●●○ Le travail de recension des éléments soutenant l'apprentissage de l'utilisation responsable et éthique des médias sociaux et des TIC a débuté, mais l'échéancier pour la finalisation des travaux a été reporté au printemps 2019.
1.9	Accentuer la promotion de l'esprit sportif et des valeurs positives du sport :		●●○
1.9.1	Désigner une ou des personnes à titre d'ambassadeur ou d'ambassadrice de l'esprit sportif qui agiront auprès des instances et des intervenantes et intervenants des milieux scolaires et sportif pour les sensibiliser à leur pouvoir d'agir pour une pratique saine et plaisante des loisirs et des sports auprès des jeunes et de leurs parents.	MEES	●●● Une équipe de cinq ambassadrices et ambassadeurs de l'esprit sportif a été dévoilée le 20 octobre 2017. Entre le 31 janvier et le 12 décembre 2018, 193 interventions ont été réalisées, rejoignant environ 30 000 personnes (jeunes, parents, entraîneurs, professeurs, etc.). Le taux de satisfaction relatif au projet est de 91,5 %.

LÉGENDE		
●●●	mesure réalisée	●●○ mesure partiellement réalisée
○○○	mesure non réalisée	

TABLEAU RÉCAPITULATIF

État de réalisation des mesures

Mesure	Responsable	État	Résultat
<p>1.9.2 A Actualiser la promotion de l'esprit sportif et des valeurs positives du sport effectuée à l'occasion des Jeux du Québec en y intégrant la prévention de l'intimidation.</p> <p>B Intégrer des activités de sensibilisation à l'esprit sportif aux cours d'éducation physique.</p> <p>C Réviser et harmoniser davantage les outils de promotion de l'esprit sportif des fédérations sportives reconnues.</p>	MEES	●●○	<p>A Trois éditions du concours intitulé « Promotion de l'esprit sportif » ont été tenues.</p> <p>B Une version préliminaire du guide d'information et d'intervention sur l'inclusion, l'intimidation et l'homophobie a été diffusée.</p> <p>C Mesure reportée. Une nouvelle charte, basée sur les valeurs positives du sport, devrait être diffusée lors de l'année scolaire 2019-2020.</p>
1.9.3 Améliorer les connaissances des règles du jeu chez les parents et dans l'assistance, et promouvoir et reconnaître le travail des arbitres, par la mise en œuvre du projet <i>Excellence en arbitrage</i> (EXAR).	MEES	●●○	Un jeu-questionnaire sur les règles du jeu a été élaboré, mais sa diffusion sur un site Internet informationnel a été reportée en 2019.
1.9.4 Prendre position publiquement pour rappeler l'importance de l'esprit sportif, des comportements prosociaux et du plaisir dans la pratique du sport lorsque des gestes inadéquats survenus dans un contexte sportif professionnel ou dans une ligue d'élite sont médiatisés.	MEES	○○○	Les processus communicationnels gouvernementaux ne permettant pas de répondre aux objectifs fixés par cette mesure, celle-ci n'a pas été réalisée.

Orientation 2

Une population sensibilisée et engagée

2.1 Déployer une stratégie visant à sensibiliser et à informer la population spécifiquement sur l'intimidation et comprenant notamment:		●●○	
2.1.1 Un volet médiatique ayant des objectifs de sensibilisation plus ciblés.	Famille	●●●	À trois reprises, l'intimidation dans le cyberspace a été traitée par l'entremise de bannières publicitaires affichées sur des sites Web et sur les réseaux sociaux (Facebook, Snapchat, Instagram). Des affiches ont aussi été distribuées dans le réseau des écoles secondaires. Ce volet médiatique a été intégré dans la campagne sociétale de promotion sur le civisme et l'inclusion (mesure 1.1).

LÉGENDE

●●● mesure réalisée ●●○ mesure partiellement réalisée ○○○ mesure non réalisée

TABLEAU RÉCAPITULATIF

État de réalisation des mesures

Mesure	Responsable	État	Résultat
2.1.2 Une présence dans les médias sociaux pour sensibiliser en continu, sur différentes plateformes, à l'importance de prévenir l'intimidation et d'intervenir rapidement.	Famille	●●●	Les médias sociaux ont été utilisés pour faire connaître les différents outils déployés par les MO ou par leurs partenaires dans le cadre du Plan d'action, ainsi que pour partager des connaissances sur le sujet.
2.1.3 Le développement d'une section Web intimidation.gouv.qc.ca , qui vise à informer les citoyennes et les citoyens sur l'intimidation, les moyens de la prévenir et d'agir, sur les ressources disponibles, etc.	Famille	●●●	Une section du site Internet du Ministère a été conçue pour mieux faire comprendre ce qu'est l'intimidation (définition, exemples, etc.), orienter les citoyens vers les ressources d'aide et les informer sur leurs droits et recours possibles.
2.1.4 L'enrichissement du site Web du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) et la bonification des outils de communication existants afin d'informer les Premières Nations et les Inuits sur les initiatives gouvernementales et autochtones visant à prévenir et à contrer l'intimidation.	MCE (SAA)	○○○	Il a été décidé d'intégrer l'action gouvernementale dans les domaines social et culturel sous un seul plan d'action, soit le <i>Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022</i> .
2.1.5 La bonification du portail « Santé et mieux-être » du gouvernement du Québec en vue d'informer et de soutenir la population, les clientèles en situation de vulnérabilité et leurs proches ainsi que les parents et les proches des enfants de 0 à 18 ans à l'égard du phénomène de l'intimidation.	MSSS	●●●	Depuis le 23 septembre 2017, la page Web sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/intimidation est accessible à l'ensemble de la population. Elle a reçu plus de 500 visiteurs au cours des trois premiers mois de sa mise en ligne.
2.1.6 Informer les personnes âgées sur la cybersécurité et sur les cyber-comportements responsables par l'entremise d'un microsite nommé « cybervigilance.quebec » qui propose deux jeux-questionnaires de sensibilisation et des ressources de référence.	MSSS (SA)	●●●	À l'été 2015, le Secrétariat aux aînés (SA) a mis en ligne le microsite cybervigilance.quebec , dont le but est d'informer et de sensibiliser les personnes âgées au phénomène de l'intimidation et d'améliorer leur pouvoir d'agir.
2.2 Concevoir, à l'intention des acteurs qui interviennent dans l'espace public de l'information, notamment les médias, une trousse d'information en ligne sur le phénomène de l'intimidation, y compris dans le cyberspace, prenant en compte les réalités différenciées selon les sexes.	Famille	●●○	Le contenu de la trousse a été réalisé, mais sa mise en ligne n'a pas été effectuée.

LÉGENDE

●●● mesure réalisée ●●○ mesure partiellement réalisée ○○○ mesure non réalisée

TABLEAU RÉCAPITULATIF

État de réalisation des mesures

Mesure	Responsable	État	Résultat
2.3 Inviter les médias à adopter des lignes directrices sur la façon de traiter et de diffuser l'information relative aux cas d'intimidation, y compris l'intimidation en ligne.	Famille, MSP	○○○	Mesure non réalisée, car elle doit s'harmoniser avec la trousse média (mesure 2.2).
2.4 Encourager les municipalités et les conseils de bande à mettre de l'avant la prévention et la lutte contre l'intimidation par différents leviers :		●●●	
2.4.1 Mettre en place des initiatives qui contribuent à prévenir et à contrer l'intimidation envers les personnes âgées sur leur territoire dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA).	MSSS (SA)	●●●	Le SA a offert une formation aux accompagnateurs du Carrefour action municipale et famille (CAMF) afin que soit inclus du contenu portant sur l'intimidation envers les aînés dans l'accompagnement technique offert aux municipalités. Trois appels de projets ont été réalisés dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA.
2.4.2 Inviter les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les conseils de bande à prévoir, dans l'élaboration d'une politique familiale ou lors de sa mise à jour, un axe stratégique relatif à la création de milieux de vie bienveillants et à la prévention de l'intimidation sur leur territoire.	Famille	●●●	<ul style="list-style-type: none"> – Présentation, en juin 2015, d'une conférence sur l'intimidation au congrès annuel du CAMF à Montmagny. – Présentation, en mars 2016, du Plan d'action lors d'une journée des formateurs du CAMF à Magog. – Publication de deux articles sur l'intimidation dans le magazine <i>Municipalité + Famille</i> en 2016.
2.4.3 Favoriser, à l'occasion du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire, la mise en place de milieux de vie sécuritaires.	MAMH	●●●	Des consultations auprès du milieu municipal, des communautés autochtones et de divers groupes issus du milieu associatif ont eu lieu en 2017 et en 2018 sur le projet d'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire portant sur le développement durable des milieux de vie.
2.4.4 Sensibiliser les municipalités qui sont assujetties à l'obligation légale de produire annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées à l'importance d'y prévoir des mesures visant à prévenir et à contrer l'intimidation.	OPHQ	●●●	Les 67 municipalités qui ont adopté, pour 2016, un plan d'action à l'égard des personnes handicapées ont été sensibilisées à l'importance d'y prévoir des mesures visant à prévenir et à contrer l'intimidation.

LÉGENDE			
●●●	mesure réalisée	●●○	mesure partiellement réalisée
○○○	mesure non réalisée		

TABLEAU RÉCAPITULATIF

État de réalisation des mesures

Mesure	Responsable	État	Résultat
2.5 Reconnaître la contribution exemplaire d'individus et d'organisations pour prévenir et contrer l'intimidation en remettant annuellement le prix <i>Ensemble contre l'intimidation</i> .	Famille	●●●	La remise du prix <i>Ensemble contre l'intimidation</i> s'est tenue à quatre reprises depuis 2015.

Orientation 3

Des intervenantes et des intervenants formés et outillés

3.1 Sensibiliser les directions des études des collèges à l'importance de couvrir la prévention et l'intervention en contexte d'intimidation, y compris d'intimidation en ligne, par exemple sur l'usage des TIC et sur l'intervention en ligne, dans certains cours de programmes ciblés en formation technique.	MEES	●●●	<p>Une lettre traitant de l'importance de couvrir la prévention et l'intervention en contexte d'intimidation a été transmise le 15 février 2017 à des établissements d'enseignement afin qu'ils fassent valoir, auprès du personnel enseignant et des conseillers pédagogiques, l'importance de traiter de cet enjeu.</p> <p>Les établissements offrant les programmes d'études suivants ont été visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Techniques policières, de concert avec la formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École nationale de police du Québec; - Techniques d'intervention en délinquance; - Techniques d'éducation à l'enfance; - Techniques d'éducation spécialisée; - Techniques de travail social; - Techniques d'intervention en loisir.
3.2 Encourager les établissements d'enseignement universitaire et les ordres professionnels des domaines de la santé mentale et des relations humaines à prendre en considération, dans leurs programmes de formation respectifs, les problématiques liées à l'usage des TIC et à l'intervention dans un contexte d'intimidation en ligne.	MEES	○○○	Dans un contexte où les orientations sont présentement en élaboration du côté du MEES afin d'assurer la plus grande cohérence possible entre celles-ci et les politiques des universités, les travaux associés à cette mesure n'ont pas été réalisés.

LÉGENDE

●●● mesure réalisée ●●○ mesure partiellement réalisée ○○○ mesure non réalisée

TABLEAU RÉCAPITULATIF

État de réalisation des mesures

Mesure	Responsable	État	Résultat
3.3 Soutenir le développement de compétences du futur personnel scolaire en matière de prévention et de réduction de la violence et de l'intimidation en collaborant avec les responsables des programmes de formation à l'enseignement et à la gestion des établissements scolaires.	MEES	○○○	Mesure non réalisée, car l'échéancier a été revu.
3.4 Offrir une formation souple et personnalisée destinée aux intervenantes et aux intervenants non spécialisés en matière d'intimidation par le développement de modules de formation en ligne (<i>e-learning</i>) sur l'intimidation, tenant compte des réalités différenciées selon les sexes et pouvant être accessibles en format imprimable.	Famille	●●●	Les cinq capsules ont été mises en ligne en 2018. <ol style="list-style-type: none"> 1 Qu'est-ce que l'intimidation ? 2 La prévention, clé du succès 3 Le rôle crucial des témoins 4 Intervenir ensemble 5 Les conséquences légales de l'intimidation
3.5 Soutenir le développement de compétences et le déploiement d'expertise du personnel scolaire en matière de relations saines et positives en offrant des formations régionales.	MEES	●●●	Onze régions administratives ont reçu les Grandes rencontres.
3.6 Favoriser le développement des connaissances et de la pratique en matière de médiation sociale et citoyenne des travailleuses et travailleurs de proximité en leur donnant accès à une formation spécifique en la matière.	MSP	●●●	Les séances de formation ont attiré plus de 200 participants de quinze régions différentes. Le taux de satisfaction des participants s'élève à plus de 80 %.
3.7 Réaliser un séminaire sur l'intimidation destiné aux divers corps de police du Québec.	MSP, École nationale de police du Québec	●●●	Un séminaire intitulé <i>Journée d'actualisation des connaissances – Intimidation et cyberintimidation : prévenir et contrer</i> s'est déroulé à l'École nationale de police du Québec, le 28 mars 2018, et a attiré un peu plus d'une centaine de participants provenant des milieux policier, de la justice, de la santé et des services sociaux, du secteur privé et de la recherche.

LÉGENDE

●●● mesure réalisée ●●○ mesure partiellement réalisée ○○○ mesure non réalisée

TABLEAU RÉCAPITULATIF

État de réalisation des mesures

Mesure	Responsable	État	Résultat
<p>3.8 Rendre disponible, dans le réseau de la santé et des services sociaux, la formation (activité d'appropriation) sur le <i>Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées</i>, lequel inclut les aspects liés au phénomène de l'intimidation.</p>	MSSS (SA)	●●●	Au moins 300 formations ont été offertes à 5 000 personnes dans dix-sept régions administratives.
<p>3.9 Soutenir et accompagner les commissions scolaires et les écoles, avec la contribution des agentes et agents de soutien régionaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – dans le développement de comportements prosociaux chez les élèves, l'éducation aux rapports égalitaires, l'éducation au civisme et aux enjeux liés aux usages des TIC dans le respect d'autrui et des règles de droit, notamment en ce qui a trait à la liberté d'expression, aux comportements illicites et à la protection de la vie privée, et ce, dès le début du primaire; – dans la réalisation et l'actualisation des plans de lutte contre la violence, l'intimidation et la cyberintimidation; – par la diffusion des meilleures pratiques; – en favorisant la participation de la communauté, dont celle des parents, à toutes les étapes de la démarche de l'école; – en valorisant l'inclusion et l'ouverture à la diversité (sexuelle, culturelle, etc.). 	MEES	●●●	Les agentes et agents de soutien régionaux concourent au développement de plusieurs dossiers par leur présence à des comités de travail ministériels en lien avec le dossier du climat scolaire. Ils participent aussi à la validation d'instruments développés par le MEES tels que le questionnaire <i>Mobilisation CVI (climat scolaire, violence et intimidation)</i> . Ils assurent aussi le respect des dispositions légales concernant l'obligation, pour chaque école, de se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.
<p>3.10 Soutenir les commissions scolaires dans la sensibilisation du protecteur ou de la protectrice de l'élève à la problématique de l'intimidation ainsi qu'aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence.</p>	MEES	○○○	Travaux suspendus en raison de la présentation, le 16 mai 2018, du projet de loi n° 183 : Loi visant principalement à renforcer le rôle du protecteur de l'élève et son indépendance, ainsi que de la prorogation de la 41 ^e législature.

LÉGENDE

●●● mesure réalisée ●●○ mesure partiellement réalisée ○○○ mesure non réalisée

TABLEAU RÉCAPITULATIF

État de réalisation des mesures

Mesure	Responsable	État	Résultat
3.11 S'assurer que les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés disposent de lignes directrices permettant de clarifier l'usage éthique des TIC, de même que la responsabilité professionnelle devant des situations de cyberintimidation, et ce, dans le respect des règles de droit.	MEES	●●○	Les premières étapes de l'élaboration de lignes directrices du document de soutien ont été réalisées, mais celui-ci est toujours en élaboration.
3.12 Inviter les collèges à prévenir et contrer l'intimidation dans leur établissement.	MEES	●●●	Le MEES a transmis deux lettres aux directions générales des cégeps et des collèges privés pour les inviter à accompagner leur personnel dans la prévention de l'intimidation, son dépistage et les interventions visant à la contrer (formations, outils, etc.). Quatre collèges ont aussi offert des ateliers de formation sur l'intimidation.
3.13 Inviter le réseau universitaire à élaborer des outils de prévention, de dépistage et d'intervention en matière d'intimidation adaptés à la réalité des jeunes de 17 à 24 ans, et plus largement, de tous les étudiants et de toutes les étudiantes du milieu universitaire.	MEES	●●●	Les universités ont reçu, en 2016-2017, l'invitation à élaborer des outils de prévention, de dépistage et d'intervention en matière d'intimidation adaptés à la réalité des jeunes de 17 à 24 ans et, plus largement, à celle de tous les étudiants et de toutes les étudiantes du milieu universitaire. De plus, toutes les directions des affaires étudiantes des universités ont reçu la même invitation en 2017-2018.
3.14 Réviser les outils existants (outils d'information aux parents et guides destinés au personnel entraîneur ainsi qu'aux administratrices et administrateurs) dans le milieu sportif pour prévenir et pour sanctionner les gestes contraires à l'éthique (violence, abus, harcèlement, homophobie, racisme, sexisme, etc.).	MEES	●●●	La plateforme Web SportBienetre.ca a été mise en ligne le 20 octobre 2017. Depuis janvier 2018, une moyenne de 15 000 visites par mois a été recensée.
3.15 Dans le milieu sportif, bonifier le projet <i>Engagement et attitude responsable</i> (EAR) par l'ajout de nouvelles mesures : <ul style="list-style-type: none"> – Répertoire d'initiatives visant à influencer positivement le comportement des parents (site Web du MEES); – Manuel de gestion de cas. 	MEES	●●○	Le répertoire d'initiatives visant à influencer positivement le comportement des parents a été diffusé à l'été 2018, alors que la publication du guide de gestion de cas dans les arénas a été reportée.

LÉGENDE

●●● mesure réalisée ●●○ mesure partiellement réalisée ○○○ mesure non réalisée

TABLEAU RÉCAPITULATIF

État de réalisation des mesures

Mesure	Responsable	État	Résultat
3.16 Élaborer et diffuser des outils de sensibilisation et d'information, et de la formation, sur l'intimidation envers les personnes âgées en tenant compte des connaissances acquises au sujet de la maltraitance envers ces mêmes personnes.	MSSS (SA)	●●●	Le lancement du <i>Guide de pratique DAMIA : maximiser les activités de sensibilisation sur la maltraitance et l'intimidation</i> a eu lieu le 29 novembre 2018. DAMIA signifie « demande d'aide en contexte de maltraitance et d'intimidation envers les aînés ».
3.17 Évaluer la pertinence d'élaborer une pratique policière en matière d'intimidation en consultant les membres du Comité des pratiques policières.	MSP	●●●	L'évaluation de la pertinence a été réalisée. Le Comité a constaté que les éléments concernant l'intimidation étaient déjà couverts par d'autres pratiques.
3.18 Favoriser le partage d'expertise et d'informations, le réseautage et les échanges sur les pratiques, la cohérence et la complémentarité des actions en matière de prévention et de lutte contre l'intimidation en utilisant les mécanismes de concertation existants (tables de concertation, comités, coordonnateurs spécialisés en matière de maltraitance envers les personnes âgées, etc.).	Famille, MEES, MIDI, MJQ, MSP, MSSS, MTESS	●●○	La participation des ministères en matière de partage d'information, de réseautage et d'échanges sur les pratiques en matière d'intimidation a été démontrée.
3.19 Partager les connaissances et les expériences du MEES avec les commissions scolaires Crie et Kativik et les organisations autochtones qui offrent des services en éducation.	MEES	●●●	Des courriels ont été transmis à divers organismes pour leur faire connaître le matériel disponible sur le site du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), par exemple à propos de la semaine thématique sur la communication positive et la parole aux jeunes, et leur proposer la tenue des Grandes rencontres. De plus, les communautés autochtones ont été invitées à participer au Colloque sur la persévérance et la réussite scolaires chez les Premiers Peuples, tenu en octobre 2017 à l'Université du Québec à Chicoutimi.
3.20 Accompagner les commissions scolaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des ententes de collaboration entre les milieux policier et scolaire.	MEES, MSP	●●●	Deux modèles d'entente ont été élaborés dans le cadre de cette mesure : un modèle destiné aux commissions scolaires, un autre destiné aux établissements d'enseignement privés. Les modèles d'entente et leur cadre explicatif ont été transmis à tous les directeurs généraux des commissions scolaires ainsi qu'au réseau de l'enseignement privé en novembre 2016.

LÉGENDE

●●● mesure réalisée ●●○ mesure partiellement réalisée ○○○ mesure non réalisée

TABLEAU RÉCAPITULATIF

État de réalisation des mesures

Mesure	Responsable	État	Résultat
3.21 Mettre en place des mécanismes de communication pour favoriser la collaboration entre les commissions scolaires et le Directeur des poursuites scolaires et le Directeur des poursuites criminelles et pénales, ainsi qu'entre les établissements d'enseignement privés et le Directeur des poursuites criminelles et pénales.	MEES, MJQ	●●●	Collaboration établie. Des procureurs ou des représentants du Bureau des affaires de la jeunesse sont présents dans certains groupes-relais coordonnés par les agents de soutien régionaux.

Orientation 4

Des personnes victimes, des témoins et des auteurs mieux soutenus et mieux outillés

4.1 Élaborer un guide visant à soutenir les différents milieux et organisations dans la mise en place de pratiques préventives ainsi que le développement de procédures de dénonciation sécuritaires et confidentielles, et de mécanismes de référencement.	Famille	●●●	Le guide a été diffusé dans le site Internet du Ministère en juin 2018, et une version papier est disponible sur demande.
4.2 Bonifier les mécanismes existants dans le réseau de la santé et des services sociaux et en assurer un meilleur usage afin de mieux prévenir les cas d'intimidation ou de maltraitance et de mieux intervenir (exemples de mécanismes : les visites d'évaluation de la qualité en milieux de vie, le code d'éthique, le comité des usagers et le comité de résidents, le régime d'examen des plaintes.)	MSSS	●●●	Depuis 2015, des mesures ont été implantées dans le réseau de la santé en lien avec le droit des usagers et le régime d'examen des plaintes, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> – L'adoption de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. Sanctionnée le 30 mai 2017, elle prévoit le signalement obligatoire d'un cas de maltraitance dont serait victime une personne en situation de vulnérabilité qui reçoit des services de santé et des services sociaux. – En mai 2018, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a annoncé un investissement de 3 M\$ pour donner une voix plus forte aux usagers, notamment en permettant aux comités des usagers de disposer de ressources additionnelles pour assumer leurs fonctions, dont celle de renseigner les usagers sur leurs droits.
4.3 Améliorer la diffusion de l'information sur les droits des usagers et des personnes résidentes qui reçoivent des soins et des services d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux (accueil des personnes résidentes, dépliants, etc.), ainsi que sur les mécanismes et recours existants (comité de résidents, Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services, etc.).			

LÉGENDE

●●● mesure réalisée ●●○ mesure partiellement réalisée ○○○ mesure non réalisée

TABLEAU RÉCAPITULATIF

État de réalisation des mesures

Mesure	Responsable	État	Résultat
4.4	Faire connaître davantage les recours existants pour les personnes victimes de toutes formes d'actes inappropriés en milieu sportif.	MEES	●●● Depuis le 1 ^{er} mai 2018 est disponible une ligne d'aide téléphonique sans frais (de type 1 800) visant à offrir des services d'accompagnement, d'écoute et d'orientation aux jeunes sportifs, mais également aux divers acteurs du monde sportif québécois (parents, entraîneurs, organisations sportives, officiels et bénévoles) témoins de violence à l'égard des jeunes.
4.5	Diversifier les moyens visant à informer les personnes handicapées et leur famille sur les services d'aide, leurs droits et leurs recours en situation d'intimidation.	OPHQ	●●● Depuis mai 2018, un dépliant sur les services destinés aux personnes handicapées et à leur famille, sur leurs droits et sur leurs recours en situation d'intimidation est disponible dans le site Internet de l'OPHQ.
4.6	Faire connaître les programmes de prévention sur l'intimidation mis en œuvre par les corps de police en assurant la mise à jour récurrente du répertoire disponible sur le site Web du ministère de la Sécurité publique.	MSP	●●● Le <i>Répertoire des programmes de prévention de la criminalité et de promotion de la sécurité utilisés par les services de police du Québec</i> a été mis à jour en décembre 2017. Il reçoit environ 100 visites par mois. Un formulaire électronique a aussi été créé pour faciliter la mise à jour en continu de ce répertoire.
4.7	Soutenir des projets visant à prévenir ou à contrer l'intimidation par la mise en place d'un programme de soutien financier.	Famille	●●● Un montant total de 3,5 M\$ a été investi de 2016 à 2018 dans le programme de soutien financier <i>Ensemble contre l'intimidation</i> afin de soutenir 117 projets novateurs, visant à bonifier les interventions en matière d'intimidation. Pour l'appel de projets lancé le 27 juin 2018, le budget s'élève à 2,1 M\$ et 64 projets ont été autorisés.
4.8	Soutenir des initiatives visant l'adaptation aux réalités des Premières Nations et des Inuits, selon les besoins, d'outils de prévention, d'intervention ou de soutien en matière d'intimidation.	MCE (SAA)	●●● Un appel de projets a été lancé le 24 septembre 2016 et quatorze projets ont été financés. Un second appel de projets a été lancé en octobre 2018 et le financement de sept projets a été autorisé.
4.9	Poursuivre le soutien offert aux écoles en milieux autochtones afin de mettre en œuvre des projets pour favoriser un climat scolaire positif et bienveillant.	MEES	●●● Les écoles participantes ont réalisé une moyenne de trois projets par année, qui ont touché 6 250 élèves.

LÉGENDE

●●● mesure réalisée ●●○ mesure partiellement réalisée ○○○ mesure non réalisée

TABLEAU RÉCAPITULATIF

État de réalisation des mesures

Mesure	Responsable	État	Résultat
4.10 Soutenir des projets et des initiatives contribuant à prévenir et à contrer l'intimidation, la cyberintimidation et l'âgisme, dans le cadre du programme <i>Québec ami des aînés</i> (QADA).	MSSS (SA)	●●●	Entre 2016 et 2018, 23 projets portant sur l'intimidation ont été soutenus par le programme QADA, pour un investissement de près de 3,8 M\$.
4.11 Faire de la lutte contre l'intimidation homophobe et transphobe une des priorités de financement des appels de projets du programme <i>Lutte contre l'homophobie</i> .	MJQ	●●●	Trois projets ont été financés : 1 Atelier pour sensibiliser et outiller les intervenants jeunesse en matière d'intimidation homophobe 2 45 formations sur l'intimidation homophobe et la violence basée sur l'expression de genre 3 Ateliers de sensibilisation traitant de la diversité, de l'estime de soi, des stéréotypes et préjugés, de la violence, de l'intimidation et des effets dévastateurs de l'homophobie
4.12 Soutenir les travailleuses et les travailleurs de milieu auprès des personnes aînées en situation de vulnérabilité, lesquelles peuvent notamment vivre des situations d'intimidation.	MSSS (SA)	●●●	Un total de 154 projets s'inscrivant dans le programme <i>Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité</i> ont été financés.
4.13 Établir, avec les fournisseurs de services Internet, des modalités de collaboration afin qu'ils soient associés à la recherche de solutions en matière d'intimidation en ligne.	Famille, MSP	●●●	Les travaux liés à cette mesure ont été réalisés lors du séminaire sur l'intimidation destiné aux divers corps de police du Québec. Entre autres, TELUS y a présenté son programme d'éducation TELUS Averti concernant Internet et la prévention de l'intimidation en ligne.

LÉGENDE		
●●●	mesure réalisée	●●○
●●○	mesure partiellement réalisée	○○○
○○○	mesure non réalisée	

TABLEAU RÉCAPITULATIF

État de réalisation des mesures

Mesure	Responsable	État	Résultat
<h2>Orientation 5</h2> <h3>Des interventions appuyées sur des données probantes</h3>			
<p>5.1 Soutenir la recherche visant notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - documenter les aspects méconnus de l'intimidation, y compris dans le cyberespace; - documenter l'intimidation selon les sexes et selon les milieux, en tenant compte des groupes de la population présentant des réalités particulières; - analyser des interventions visant à prévenir l'intimidation ou à en réduire les conséquences; - favoriser la recherche collaborative entre les milieux de pratique et de recherche. 	Famille	●●○	<p>Bien que deux processus d'appel de propositions aient été effectués, aucun dossier n'a été recommandé pour financement par les comités scientifiques. L'étendue de la recherche demandée a constitué un enjeu.</p> <p>Des échanges ont lieu concernant la réalisation d'un troisième appel de propositions pour des projets de recherche permettant de documenter certains aspects méconnus de l'intimidation.</p>
<p>5.2 Documenter le phénomène de l'intimidation, y compris de l'intimidation en ligne, spécifiquement chez les personnes âgées, en tenant compte des connaissances acquises au sujet de la maltraitance envers celles-ci et des données disponibles selon le sexe.</p>	MSSS (SA)	●●●	<p>Le SA a confié un mandat à la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées (Université de Sherbrooke), et celle-ci a produit un rapport de recherche en juin 2016.</p>
<p>5.3 Répertorier et promouvoir les pratiques les plus prometteuses visant à prévenir et à contrer l'intimidation envers les personnes âgées dans les endroits publics.</p>	MSSS (SA)	●●●	<p>Depuis janvier 2017, le répertoire des pratiques est disponible sur Internet. De plus, le SA en a fait la promotion dans les 860 municipalités impliquées dans la démarche MADA.</p>
<p>LÉGENDE</p> <p>●●● mesure réalisée ●●○ mesure partiellement réalisée ○○○ mesure non réalisée</p>			

TABLEAU RÉCAPITULATIF

État de réalisation des mesures

Mesure	Responsable	État	Résultat
5.4 Mieux connaître et faire connaître les actions policières en cours :		●●●	
5.4.1 Réaliser un inventaire des pratiques policières prometteuses en matière d'intimidation et diffuser l'information afin de mieux soutenir les policières et les policiers dans leur travail et assurer le transfert des acquis.	MSP	●●●	À l'été 2018 a paru un numéro spécial du <i>Bulletin d'information en prévention</i> du ministère de la Sécurité publique (MSP) sur l'intimidation à l'école, présentant deux programmes policiers prometteurs pour contrer l'intimidation au primaire et au secondaire, ainsi qu'un programme novateur pour contrer le sextage chez les adolescents. La question de l'intervention auprès des victimes d'intimidation y était aussi abordée.
5.4.2 Réaliser un inventaire des ententes conclues entre les corps de police et le milieu scolaire (soit les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés) ainsi que des mesures préventives qui y sont inscrites.	MSP	●●●	L'inventaire a été réalisé, et on constate une nette augmentation du nombre d'ententes signées.
5.4.3 Soutenir le développement d'un outil permettant de compiler le nombre et la nature des interventions policières associées à l'intimidation en milieu scolaire.	MSP	●●●	Des questions portant spécifiquement sur les interventions policières en matière d'intimidation en milieu scolaire ont été ajoutées, en 2016, au questionnaire annuel portant sur l'administration des activités policières.
5.5 Produire des statistiques sur les interventions réalisées dans les cas d'intimidation par les travailleuses et les travailleurs de proximité.	MSP	●●●	Le MSP a développé un outil de collecte permettant de dresser un portrait des interventions réalisées par les travailleurs de proximité. L'outil devra dorénavant être utilisé par les organisations bénéficiant d'un financement en travail de rue et sera intégré aux conditions qu'elles devront respecter.

LÉGENDE

●●● mesure réalisée ●●○ mesure partiellement réalisée ○○○ mesure non réalisée

Orientations	Mesures réalisées	Mesures partiellement réalisées	Mesures non réalisées	TOTAL
1 Des milieux de vie bienveillants et respectueux de chaque personne, des rapports égalitaires et des comportements empreints de civisme	7	2	0	9
2 Une population sensibilisée et engagée	2	2	1	5
3 Des intervenantes et des intervenants formés et outillés	15	3	3	21
4 Des personnes victimes, des témoins et des auteurs mieux soutenus et mieux outillés	13	0	0	13
5 Des interventions appuyées sur des données probantes	4	1	0	5
TOTAL	41	8	4	53

Avant-propos

La population du Québec a montré, au cours des dernières années, une préoccupation à l'égard de l'intimidation, y compris de la cyberintimidation. Ses conséquences pour les personnes qui en sont victimes et leur entourage ne peuvent être ignorées et interpellent les citoyennes et les citoyens.

En 2014, soucieux de tenir compte de cette réalité sociale, le premier ministre a annoncé son intention de lutter contre l'intimidation à tous les âges et dans tous les milieux, y compris dans le cyberspace. Ceci a mené au lancement de consultations en tout genre en vue de cibler les actions à mener pour lutter contre l'intimidation. Ces consultations ont permis de définir trois axes principaux à privilégier pour lutter contre l'intimidation : prévenir l'intimidation, intervenir efficacement et soutenir les acteurs.

Au terme des différentes démarches de consultation et de concertation, le gouvernement du Québec lançait, le 18 novembre 2015, le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée* (Plan d'action).

Ce plan d'action incarne un projet à poursuivre collectivement afin de construire une société inclusive et bienveillante. Il vient appuyer et enrichir les nombreuses actions déjà menées par le gouvernement et par ses partenaires relativement à l'intimidation.

L'élaboration du Plan d'action et sa mise en œuvre sont le fruit du travail concerté des ministères et organismes gouvernementaux membres du comité de travail interministériel sur l'intimidation (MO) :

- Ministère de la Famille
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
 - Secrétariat aux aînés
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
 - Secrétariat à la condition féminine
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Ministère du Conseil exécutif :
 - Secrétariat à la communication gouvernementale
 - Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques
 - Secrétariat à la jeunesse
 - Secrétariat aux affaires autochtones
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :
 - Secrétariat du travail
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- Office des personnes handicapées du Québec

La Fondation Lucie et André Chagnon a aussi participé à ce plan d'action en réalisant une des mesures de celui-ci.

Introduction

Parallèlement aux initiatives réalisées en milieu scolaire, le gouvernement du Québec s'est engagé à poursuivre la mobilisation des acteurs concernés par le phénomène de l'intimidation et à étendre leurs efforts à tous les âges et dans tous les milieux.

Le lancement du Plan d'action a mené à la mise en place de mesures, tout en conviant la population à bâtir une société inclusive et à apprendre à mieux vivre ensemble. Ce plan contribue à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable en agissant pour rendre les milieux de vie plus sains et sécuritaires. Ses actions sont en cohérence avec plusieurs principes, notamment : santé et qualité de vie, prévention, équité et solidarité sociale, participation et engagement, accès au savoir et partenariat.

Le ministère de la Famille (Ministère) est responsable de coordonner la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action. Il est appuyé par les MO, lesquels sont notamment responsables de leurs engagements et du suivi de ceux-ci.

Ce plan d'action comprend 53 mesures, articulées autour des cinq orientations suivantes :

- Orientation 1** Des milieux de vie bienveillants et respectueux de chaque personne, des rapports égalitaires et des comportements empreints de civisme
- Orientation 2** Une population sensibilisée et engagée
- Orientation 3** Des intervenantes et des intervenants formés et outillés
- Orientation 4** Des personnes victimes, des témoins et des auteurs mieux soutenus et mieux outillés
- Orientation 5** Des interventions appuyées sur des données probantes

Bien que ce plan ait initialement été prévu sur trois ans, une consultation particulière menée à l'été 2017 auprès des MO a permis de réaliser la nécessité de le poursuivre pour une année supplémentaire. Le Plan d'action a ainsi été prolongé jusqu'au 31 mars 2019.

Conformément à la demande du Conseil du trésor, un bilan du Plan d'action doit par ailleurs être produit, lequel permettra d'avoir une vue d'ensemble de la mise en œuvre des actions retenues. Pour les fins de l'exercice, l'état de réalisation des mesures en date du 1^{er} mars 2019 est présenté.

Investissements

Résultats en bref

Les efforts déployés par l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en œuvre du Plan d'action ont permis, au 1^{er} mars 2019, la réalisation totale ou partielle de 92 % des mesures inscrites au plan. Les résultats des actions menées par les MO et leurs partenaires sont décrits aux pages suivantes.

Les investissements

Au cours de la période initialement prévue pour sa réalisation, soit 2015-2018, les mesures du Plan d'action ont été en majorité financées à même les budgets réguliers des seize MO (25 M\$), auxquels se sont ajoutés des crédits du gouvernement (4,2 M\$), pour un total de 29,2 M\$. Les montants investis dans les cinq orientations retenues se détaillent comme suit :

- 2,3 M\$ pour des milieux de vie bienveillants et respectueux de chaque personne, des rapports égaux et des comportements empreints de civisme
- 0,4 M\$ pour une population sensibilisée et engagée
- 0,7 M\$ pour des intervenantes et des intervenants formés et outillés
- 25,7 M\$ pour des personnes victimes, des témoins et des auteurs mieux soutenus et mieux outillés
- 60 000 \$ pour des interventions appuyées sur des données probantes

Des investissements de 7,5 M\$ par la Fondation Lucie et André Chagnon sont aussi venus soutenir le Plan d'action dans son orientation de favoriser des milieux de vie bienveillants et respectueux. Ces sommes visaient à soutenir le développement des habiletés sociales des tout-petits par la poursuite

de la campagne sociétale *Naître et grandir* et par les contenus du magazine et du site Internet du même nom.

Une somme supplémentaire de 2,5 M\$ a cependant été autorisée pour la prolongation du Plan d'action jusqu'au 31 mars 2019. De plus, un montant additionnel de 0,5 M\$ par année pour cinq ans pour le programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation* a été annoncé dans le cadre du discours sur le budget du Québec de mars 2018.

Les réalisations majeures

Dans le cadre du programme *Québec ami des aînés* (QADA), près de 3,8 M\$ ont été investis par le Secrétariat aux aînés (SA) dans 23 projets qui ont contribué à sensibiliser la population à l'intimidation et aux méfaits qui en découlent. La diffusion, par l'Association québécoise de gérontologie, du *Guide sur les bonnes pratiques pour favoriser l'embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleurs expérimentés* est l'un des projets financés.

Le SA a aussi consacré près de 17,3 M\$, dans le cadre du programme *Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité* (ITMAV), à 154 projets offrant une aide concrète et efficace aux personnes âgées, lesquelles peuvent vivre une problématique d'intimidation.

De plus, dans le cadre du programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation*, la collaboration du SA et du Ministère pour un montant de 3,5 M\$ a permis la réalisation de 117 projets novateurs par des organismes qui offrent des services de soutien à la population dans les communautés et dans les milieux sportifs et de loisirs répartis à travers toute la province.

Résultats détaillés des mesures²

Orientation 1

Des milieux de vie
bienveillants et respectueux
de chaque personne,
des rapports égalitaires
et des comportements
empreints de civisme

Afin de prévenir et de contrer l'intimidation, certaines valeurs sont à encourager dans les milieux de vie : le civisme, le respect des différences, l'égalité entre toutes les personnes, l'inclusion et la solidarité. En effet, ces valeurs permettent de favoriser la participation sociale, l'épanouissement des personnes et le développement de rapports harmonieux.

Chaque adulte contribue à une société bienveillante en se souciant du modèle qu'il transmet aux enfants ou aux jeunes et, plus généralement, à son entourage.

Dans une vision plus large, la communauté et ses institutions doivent aussi miser sur la responsabilisation individuelle et promouvoir les comportements prosociaux et la cybercitoyenneté.

De plus, dans un contexte où l'activité sportive a pris une place considérable dans le quotidien des gens, il importe qu'elle soit pratiquée et encadrée de façon saine, plaisante, éthique et sécuritaire.

Les objectifs suivants ont ainsi été élaborés afin de créer des milieux de vie bienveillants et respectueux :

- Sensibiliser l'ensemble de la population et les collectivités à l'importance d'adopter des attitudes et des rapports civiques, inclusifs, égalitaires et ouverts à la différence.
- Soutenir, le plus tôt possible, le développement de comportements prosociaux, de l'affirmation de soi et de l'empathie.
- Valoriser l'esprit sportif.

² Pour les fins du présent document, on entend par collaborateurs les ministères impliqués dans la réalisation des mesures, alors que le terme partenaires désigne les organismes externes.

Mesures associées

1.1 Mener une campagne sociétale de promotion sur le civisme et l'inclusion (le mieux-vivre ensemble), y compris dans le cyberespace

Responsable

- Secrétariat à la communication gouvernementale

Collaborateurs

- Ministère de l'Économie et de l'Innovation
- Ministère de la Famille
- Ministère de la Justice (Bureau de lutte contre l'homophobie)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaire

S. O.

Réalisation

Cette mesure a consisté en la réalisation d'une campagne sociétale portant sur la lutte contre l'intimidation. Cette campagne, véhiculée à travers divers médias grand public, visait à sensibiliser la population à l'importance d'adopter des comportements prosociaux comme le respect, le civisme et l'ouverture à l'autre. Elle s'est déclinée en des messages publicitaires pour la télévision, la radio et le Web (notamment dans les réseaux sociaux), en de l'affichage et en une section Web consacrée à la lutte contre l'intimidation (intimidation.gouv.qc.ca). Par ailleurs, M. Yan England a agi comme porte-parole du volet sur l'intimidation, et des publicités sur la cyberintimidation ont aussi été diffusées sur le Web.

En 2015-2016, sous le thème intégrateur « Contre l'intimidation, agissons ! », la campagne visait à unifier le message gouvernemental contre l'intimidation sous toutes ses formes, qu'elle se fasse en milieu scolaire, qu'elle soit à caractère homophobe ou qu'elle soit associée à la maltraitance envers les personnes âgées. On y présentait le point de vue de témoins d'intimidation et leur regret de ne pas avoir agi.

À l'hiver 2017, toujours sous le thème « Contre l'intimidation, agissons ! », est venu s'ajouter à la campagne sociétale un volet consacré spécifiquement à la maltraitance envers les personnes âgées. Son but était de convaincre la population québécoise que, individuellement ou collectivement, nous pouvons poser des gestes concrets pour prévenir les situations d'intimidation et de maltraitance envers les personnes âgées et y mettre fin. Elle avait comme objectif de mobiliser l'ensemble de la société pour prévenir et contrer les comportements inadmissibles qui constituent de l'intimidation et de la maltraitance, afin d'offrir à toutes et à tous la possibilité de grandir et de vivre dans un milieu bienveillant et sécuritaire : un Québec ouvert à la différence, égalitaire et inclusif.

Dans la continuité des années précédentes, la campagne sociétale présentée à l'automne 2017 et en 2018, coordonnée par le Secrétariat à la communication gouvernementale, visait la sensibilisation de la population à l'égard de la violence sous toutes ses formes. Un volet sur les violences sexuelles et la violence conjugale a alors été ajouté aux volets sur l'intimidation et la maltraitance envers les personnes âgées.

Selon l'évaluation de cette mesure, les résultats suivants ressortent notamment :

- Une grande appréciation de la campagne sociétale (note moyenne de 8/10)
- Une excellente compréhension du message véhiculé (plus de 60 % des personnes exposées à la campagne ont compris le message)
- Une population sensibilisée à l'intimidation (plus de 88 % des répondants ont indiqué avoir été sensibilisés à l'intimidation)

RÉSULTAT Réalisation d'une campagne sociétale de sensibilisation de 2015 à 2018.

1.2 Convier les fournisseurs de services Internet et autres acteurs concernés à s'engager activement à promouvoir l'utilisation appropriée des médias numériques en mettant en évidence le civisme et la protection de la vie privée

Responsable

- Ministère de la Sécurité publique

Collaborateurs

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Ministère de la Famille
- Ministère de la Justice

Partenaire

- Fournisseur de services Internet

Réalisation

Un séminaire intitulé *Journée d'actualisation des connaissances – Intimidation et cyberintimidation : prévenir et contrer*, tenu le 28 mars 2018 à l'École nationale de police du Québec (voir aussi mesures 3.7 et 4.13), a été organisé par le ministère de la Sécurité publique (MSP). Y ont collaboré le Ministère, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ainsi que le ministère de la Justice (MJQ).

Les participants de ce séminaire incluaient non seulement un fournisseur de services Internet, mais aussi plusieurs acteurs provenant du milieu policier, scolaire, judiciaire, communautaire, institutionnel et de la recherche. Les enjeux abordés touchaient à la fois les jeunes, les adultes et les aînés.

La programmation de cette journée a permis de mettre en valeur des outils, des projets, des pratiques et des réflexions sur l'intimidation, la cyberintimidation et le cyberharcèlement.

Sur le plan de la cyberintimidation, trois projets ont été présentés : le programme TELUS Averti, le programme #GARDECAPOURTOI du Service de police de la Ville de Gatineau et le projet-pilote Sexto du Service de police de Saint-Jérôme.

RÉSULTAT Tenue d'un séminaire à l'École nationale de police du Québec où trois projets en lien avec la cyberintimidation ont été présentés.

1.3 Développer une section spécifique sur la vie affective et amoureuse des jeunes dans le portail Web sur les rapports égalitaires et les stéréotypes sexuels et sexistes

Responsable

- Secrétariat à la condition féminine

Collaborateurs

- Ministère de la Famille
- Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaire

S. O.

Réalisation

Dans un contexte où les stéréotypes peuvent jouer un rôle dans plusieurs situations d'intimidation ou de violence, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) s'est donné pour mission d'informer et d'outiller les familles, les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) et les milieux scolaires en vue de renforcer les rapports égalitaires et de contrer les stéréotypes sexuels et sexistes liés à la vie affective et amoureuse des jeunes. Pour ce faire, le SCF a développé le portail Web SansStéréotypes (voir le site scf.gouv.qc.ca), qui permet de démystifier la notion de stéréotypes et leurs impacts sur le parcours de vie des jeunes de 0 à 18 ans. Dans ce portail se trouvent entre autres des documents de référence, des activités et des capsules Web sur le sujet. Il a été mis en ligne en avril 2017.

La section « Vie affective et amoureuse » du portail, mise en ligne en avril 2018, couvre plus particulièrement les aspects suivants des relations égalitaires :

- Reconnaître et déconstruire les stéréotypes qui influencent la vie affective et amoureuse.
- S'assurer du consentement.
- Reconnaître la dépendance et le contrôle.
- S'informer des relations à l'ère du virtuel.

Il s'avère cependant trop tôt pour connaître les impacts de cette section, étant donné sa date récente de mise en ligne.

RÉSULTAT Développement du portail Web SansStéréotypes (scf.gouv.qc.ca).

1.4 Promouvoir l'outil de sensibilisation au potentiel des jeunes handicapés *On s'élève !*

Responsable

- Office des personnes handicapées du Québec

Collaborateur

S. O.

Partenaire

S. O.

Réalisation

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a mis à jour la trousse *On s'élève ! – Outils de sensibilisation au potentiel des jeunes handicapés*, qui regroupe diverses activités pédagogiques à réaliser en groupe dans les milieux scolaires. Cette trousse vise à sensibiliser les élèves au fait que les jeunes handicapés peuvent, à l'instar de tout autre individu, apprendre et se réaliser selon leurs aptitudes, leurs besoins et leurs aspirations. Les activités invitent aussi à la réflexion sur les moyens favorisant la participation des jeunes handicapés dans leur milieu et celle des personnes handicapées dans la société en général.

La trousse de sensibilisation *On s'élève !* a ainsi été revue pour qu'y soient ajoutés des renseignements sur les moyens de prévenir et de contrer l'intimidation ainsi que de favoriser la réussite éducative des élèves handicapés. Elle est disponible pour consultation et pour téléchargement sur le site Web de l'OPHQ. La mise à jour de cette trousse a fait l'objet d'une promotion auprès du milieu de l'enseignement, des établissements scolaires du primaire et de différents partenaires.

Des copies papier de la trousse ont été produites pour faire la promotion de celle-ci dans les kiosques tenus par l'OPHQ à l'occasion de divers événements et lors des présentations auprès du milieu scolaire. Une vingtaine de présentations ont été réalisées, et environ 2 000 encarts faisant la promotion de la trousse ont été distribués.

RÉSULTAT Révision de la trousse de sensibilisation *On s'élève !* pour y ajouter des renseignements sur les moyens de prévenir et de contrer l'intimidation.

1.5 Accompagner les milieux scolaires pour une meilleure prise en compte de la diversité de genre et de la diversité des familles

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateur

- Ministère de la Justice (Bureau de lutte contre l'homophobie)

Partenaires

- Fédération des commissions scolaires du Québec
- Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation

Réalisation

Plusieurs milieux scolaires doivent prendre en compte la diversité de genre. Les dimensions de la réalité des jeunes et des familles, qu'ils soient hétérosexuels ou LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et trans), sont à considérer pour assurer un milieu de vie bienveillant et ouvert.

Ainsi, cette mesure vise notamment l'élaboration de lignes directrices et d'outils pratiques afin d'assurer le respect des droits fondamentaux des jeunes et des familles. Elle tient également compte du projet-pilote en éducation à la sexualité de 2015 à 2017 dans une quinzaine d'écoles et de l'élargissement de l'éducation à la sexualité dans près de 200 écoles volontaires en 2017-2018. Les contenus en éducation à la sexualité définis par le MEES ont été rendus obligatoires pour les élèves de tous les niveaux scolaires du primaire et du secondaire à partir de l'automne 2018. Les contenus pour le préscolaire ont aussi été rendus disponibles aux milieux qui souhaitent les offrir. Le respect de la diversité sexuelle, la lutte contre l'homophobie et d'autres contenus d'apprentissage abordés dans ces écoles permettent de prendre en compte les réalités et les besoins des élèves et des familles LGBT.

Le document *Mesures d'ouverture et de soutien envers les jeunes trans et les jeunes non binaires* a été distribué dans le réseau scolaire à l'automne 2017. De plus, le MEES continue d'être présent à la Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie

des réseaux de l'éducation pour faire des liens avec les travaux en cours au sein du comité interministériel sur les possibilités d'ajustements des documents nominatifs dans le but de prendre en compte la réalité des jeunes trans et non binaires au sein des établissements scolaires. Les agents de soutien régionaux, quant à eux, poursuivent leur accompagnement des commissions scolaires. Une journée régionale au Centre-du-Québec, réunissant divers acteurs du milieu scolaire, a par ailleurs été organisée à l'hiver 2018 pour présenter le guide et les organismes œuvrant auprès des jeunes.

Au terme de l'année scolaire 2017-2018, le MEES a donné, sur l'éducation à la sexualité, une formation de deux jours aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés. Il leur a fourni la documentation nécessaire pour la formation du personnel des écoles et l'animation des activités d'éducation à la sexualité.

Il demeure par ailleurs trop tôt pour évaluer les réels impacts du document *Mesures d'ouverture et de soutien envers les jeunes trans et les jeunes non binaires*. Quant au comité interministériel sur les possibilités d'ajustements des documents nominatifs, il reste aussi beaucoup à y faire pour assurer un arrimage qui tienne compte à la fois des droits et libertés inscrits dans la Charte des droits et libertés de la personne et des besoins administratifs des différents secteurs d'activité.

RÉSULTAT Élaboration et distribution du document *Mesures d'ouverture et de soutien envers les jeunes trans et les jeunes non binaires*.

1.6 Enrichir le Programme éducatif du Québec, *Accueillir la petite enfance*

Responsable

- Ministère de la Famille

Collaborateurs

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaires

- Association des enseignantes et des enseignants en Techniques d'éducation à l'enfance
- Association des garderies privées du Québec
- Association québécoise des centres de la petite enfance
- Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille
- Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance
- Rassemblement des garderies privées du Québec
- Équipe de recherche Qualité éducative des services de garde et petite enfance
- Avenir d'enfants

Réalisation

Cette mesure consistait à développer des documents de référence pour soutenir les interventions éducatives des SGEE. Ces documents devaient traiter notamment des moyens de favoriser, dès le plus jeune âge, le développement de comportements prosociaux, de l'affirmation de soi et de l'empathie.

Les travaux de mise à jour du programme éducatif du Québec *Accueillir la petite enfance*, conçu pour inspirer les SGEE dans la conception de leur propre programme éducatif, se sont poursuivis à l'automne 2018.

RÉSULTAT Programme éducatif du Québec, *Accueillir la petite enfance*, en voie d'approbation.

1.7 Mettre l'accent sur le développement des habiletés sociales des tout-petits dans la poursuite de la campagne sociétale *Naître et grandir*, ainsi que dans les contenus du magazine et du site Web du même nom

Responsable

- Fondation Lucie et André Chagnon

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Comité d'experts en petite enfance
- Avenir d'enfants

Réalisation

La Fondation Lucie et André Chagnon finance des outils et des campagnes provinciales d'information, d'éducation et de sensibilisation de la population, regroupés sous le nom de *Naître et grandir*. Ceux-ci visent à informer les parents et à sensibiliser l'ensemble de la société à l'importance du développement des enfants dès leur plus jeune âge afin de créer des conditions et des environnements propices à la réussite éducative.

La campagne sociétale *Naître et grandir* comprend des campagnes publicitaires pour la télévision, de la publicité Web, des messages sur les médias sociaux, ainsi que du matériel promotionnel (ex. : jeu intégré dans la page centrale du magazine *Naître et grandir*).

Au cours de l'année 2015-2016, la campagne a porté sur le développement des habiletés sociales des enfants, alors que celles des années 2016-2017 et 2017-2018 ont abordé l'importance d'un entourage à la fois sécurisant et stimulant pour le développement des habiletés sociales et la confiance en soi de l'enfant.

Ces campagnes sont informatives et permettent au public d'acquérir de nouvelles connaissances liées au développement de l'enfant. Parallèlement à ces campagnes, le développement de comportements prosociaux, de l'affirmation de soi et de l'empathie a été abordé dans le site Internet et dans le magazine *Naître et grandir*.

Dans des sondages réalisés par la Fondation, plus des trois quarts des répondants ont indiqué que les campagnes publicitaires leur avaient donné envie d'en savoir plus au sujet du développement des émotions et des habiletés sociales de l'enfant.

RÉSULTAT Réalisation de trois campagnes publicitaires.

1.8 Relever les éléments actuels du programme de formation de l'école québécoise qui permettraient, dès la quatrième année du primaire, de soutenir un continuum d'apprentissages sur l'utilisation responsable et éthique des médias sociaux et des technologies de l'information et de la communication (TIC)

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateur

S. O.

Partenaire

S. O.

Réalisation

Cette mesure visait à faire connaître au personnel scolaire les leviers du programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) qui permettent de soutenir l'apprentissage d'une utilisation responsable et éthique des médias sociaux et des TIC dans une perspective éducative et non répressive.

En 2016-2017, les agents de soutien régionaux du MEES, qui appuient les commissions scolaires en ce qui concerne la prévention et le traitement de la violence, ont commencé le travail sur la recension, dans le PFEQ, des éléments soutenant l'apprentissage de l'utilisation responsable et éthique des médias sociaux et des TIC. L'échéancier pour la finalisation de ces travaux a toutefois été reporté au printemps 2019.

Dans le cadre de cette mesure, une formation auprès des employés des commissions scolaires (personnes-ressources et gestionnaires) est aussi envisagée afin de faciliter l'appropriation du contenu et de l'approche éthique suggérée dans les activités éducatives et pédagogiques.

RÉSULTAT Recension préliminaire des éléments soutenant l'apprentissage de l'utilisation responsable et éthique des médias sociaux et des TIC.

1.9 Accentuer la promotion de l'esprit sportif et des valeurs positives du sport

Cette mesure se décline en quatre sous-mesures qui relèvent de la Direction de la promotion de la sécurité, secteur du loisir et du sport, du MEES.

Bien que ces sous-mesures se rattachent à des besoins différents, elles font la promotion des valeurs positives dans le domaine sportif afin de contrer l'intimidation.

1.9.1 Projet ambassadeur ou ambassadrice de l'esprit sportif

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Ambassadrices et ambassadeurs désignés

Réalisation

En collaboration avec les organismes du milieu sportif, cinq personnes ont été sollicitées pour agir à titre d'ambassadrices et d'ambassadeurs de l'esprit sportif. Elles ont pour mandat de sensibiliser les instances et les intervenants des milieux scolaires (établissements d'enseignement primaire et secondaire) et sportifs (équipes sportives, fédérations, unités régionales de loisir et de sport, etc.) à leur pouvoir de démontrer, aux

jeunes et à leurs parents ainsi qu'à tous les intervenants, l'importance d'une pratique saine et plaisante des loisirs et des sports.

L'équipe d'ambassadrices et d'ambassadeurs de l'esprit sportif a été dévoilée le 20 octobre 2017. Elle est composée du joueur de soccer professionnel Patrice Bernier, de deux ex-athlètes olympiques, soit le skieur acrobatique Jean-Luc Brassard et la volleyeuse Guylaine Dumont, de la journaliste Chantal Machabée ainsi que de la joueuse olympique de rugby Karen Paquin.

Entre le 31 janvier et le 12 décembre 2018, 193 interventions ont été réalisées par les ambassadrices et les ambassadeurs de l'esprit sportif, et ce, dans presque toutes les régions administratives du Québec. Ces interventions auront permis de toucher environ 30 000 personnes : jeunes, parents, entraîneurs, professeurs, etc.

Les instances et les intervenants des milieux scolaires et sportifs qui ont reçu la visite d'une ambassadrice ou d'un ambassadeur ont été invités à remplir un sondage d'évaluation après l'intervention. Ce sondage a révélé les données suivantes :

- Un taux de satisfaction relatif au projet (objectif, organisation de la visite, durée, message, promotion des valeurs positives du sport) de 91,5 %
- Un taux de satisfaction relatif à la visite des ambassadeurs (contenu, qualités personnelles, période de questions) de 91,7 %
- Une très grande appréciation des éléments suivants : période de questions, partage de vécu, préparation de l'ambassadrice ou de l'ambassadeur à la conférence

Les ambassadrices et les ambassadeurs de l'esprit sportif ont non seulement comme mission d'encourager les valeurs positives du sport, mais aussi de promouvoir les outils développés par les mesures 3.14 (plateforme Web SportBienetre.ca) et 4.4 (service d'aide et d'écoute Sport'Aide).

RÉSULTAT Désignation d'une équipe de cinq ambassadrices et ambassadeurs de l'esprit sportif et taux de satisfaction élevé relativement à ce projet.

1.9.2 Accentuer la promotion de l'esprit sportif et des valeurs positives du sport :

Volet A : à l'occasion des Jeux du Québec

Volet B : dans le cadre des cours d'éducation physique

Volet C : par les fédérations sportives reconnues

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Organismes de regroupement du milieu sportif
- Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec

Réalisation

Volet A

Dans le cadre du concours « Promotion de l'esprit sportif », tous les responsables d'une instance régionale des Jeux du Québec sont invités à déposer des projets visant à promouvoir l'esprit sportif.

Une première édition de ce concours a été lancée en mai 2016, en collaboration avec SPORTSQUÉBEC, dans la foulée des Jeux du Québec de Montréal. Un projet a été déposé par les représentants de 50 % des instances régionales des Jeux du Québec. Ce concours a aussi eu lieu dans l'édition des Jeux d'hiver 2017, qui se sont déroulés à Alma.

Pour l'année 2018-2019, une première phase du concours a été réalisée dans le cadre de la 53^e finale des Jeux du Québec, tenue à Thetford Mines en 2018, où treize projets provenant de treize régions différentes ont été acceptés. La deuxième phase du concours a été lancée le 22 novembre 2018 et s'inscrira dans le cadre de la 54^e finale des Jeux du Québec, qui se tiendra à Québec en 2019.

RÉSULTAT Lancement de trois éditions du concours « Promotion de l'esprit sportif ».

Volet B

Un guide d'information et d'intervention sur l'inclusion, l'intimidation et l'homophobie a été réalisé en collaboration avec la Fédération des éducateurs et

éducatrices physiques enseignants du Québec. Une version préliminaire a été distribuée aux membres de la Fédération à leur congrès tenu en novembre 2017.

RÉSULTAT Diffusion d'une version préliminaire du guide d'information et d'intervention sur l'inclusion, l'intimidation et l'homophobie.

Volet C

Des échanges avec les fédérations sportives reconnues ont permis de définir des changements à apporter aux outils actuels, dont à la charte de l'esprit sportif. Les travaux de mise à jour de la charte doivent toutefois se poursuivre afin qu'une nouvelle charte, basée sur les valeurs positives du sport, soit diffusée lors de l'année scolaire 2019-2020.

RÉSULTAT Mesure reportée.

1.9.3 Améliorer les connaissances des règles du jeu chez les parents et dans l'assistance, et promouvoir et reconnaître le travail des arbitres, par la mise en œuvre du projet *Excellence en arbitrage* (EXAR)

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Fédérations sportives
- Arénas
- Municipalités

Réalisation

La réalisation de cette mesure vise à répondre aux objectifs suivants :

- Amener les parents et les spectateurs à adopter un comportement responsable dans les arénas.
- Promouvoir et reconnaître le travail des arbitres.
- Amener les associations de hockey mineur à adhérer au programme d'excellence et de promotion de l'arbitrage (programme EXAR).

Pour ce faire, un jeu-questionnaire sur les règles de jeu a été élaboré pour être diffusé, notamment, sur un site Internet informationnel. Ce site permettra de sensibiliser le public aux règles du hockey, au travail des arbitres et aux comportements responsables à adopter. La mise en ligne du site Internet a été reportée en 2019.

RÉSULTAT Élaboration d'un jeu-questionnaire sur les règles de jeu au hockey.

1.9.4 Prendre position publiquement pour rappeler l'importance de l'esprit sportif, des comportements prosociaux et du plaisir dans la pratique du sport lorsque des gestes inadéquats survenus dans un contexte sportif professionnel ou dans une ligue d'élite sont médiatisés

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Organismes de régie sportive

Réalisation

Le but principal de cette mesure consistait en une prise de position publique en faveur de l'esprit sportif par le MEES ou par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Les processus communicationnels gouvernementaux ne permettant pas de répondre aux objectifs fixés par cette mesure, cette dernière n'a pas été réalisée.

RÉSULTAT Mesure non réalisée.

Orientation 2

Une population sensibilisée et engagée

La sensibilisation au phénomène de l'intimidation et à ses incidences est indispensable dans la prévention de l'intimidation et de la cyberintimidation. Dans ce contexte, il s'avère important que les divers acteurs détiennent une information juste et pertinente sur l'intimidation pour réagir adéquatement lorsqu'une situation se présente.

Entre autres, les médias, en étant informés sur ce qui constitue ou non de l'intimidation, peuvent contribuer à construire une meilleure compréhension collective du phénomène. À titre de milieux de proximité, les municipalités et conseils de bande peuvent aussi utiliser les leviers dont ils disposent pour construire des environnements bienveillants et sécuritaires.

De plus, la reconnaissance d'actions exemplaires contribue à la mobilisation, en encourageant des personnes et des organisations à s'engager pour prévenir et contrer l'intimidation sous toutes ses formes.

Quatre objectifs ont été fixés dans le cadre de cette orientation :

- Informer et sensibiliser la population sur le phénomène de l'intimidation et améliorer le pouvoir d'agir de chaque personne.
- Soutenir les acteurs qui interviennent dans l'espace public de l'information.
- Encourager l'action des municipalités et des conseils de bande.
- Reconnaître des actions exemplaires.

Mesures associées

2.1 Déployer une stratégie visant à sensibiliser et à informer la population spécifiquement sur l'intimidation

Afin de mieux informer et sensibiliser la population sur le phénomène de l'intimidation, six sous-mesures découlent de cette mesure, dont cinq ont été réalisées.

2.1.1 Le développement d'un volet médiatique ayant des objectifs de sensibilisation plus ciblés

Responsable

- Ministère de la Famille

Collaborateur

- Secrétariat à la communication gouvernementale

Partenaire

S. O.

Réalisation

Parallèlement à la campagne sociétale (voir la mesure 1.1), l'intimidation dans le cyberspace a aussi été traitée par divers moyens dans le but de cibler les jeunes, leurs parents ainsi que les autres adultes significatifs de leur entourage.

Ce volet touchant plus spécifiquement la cyberintimidation s'est déroulé du 24 mars au 30 avril 2017, du 25 septembre au 22 octobre 2017 et du 22 octobre au 18 novembre 2018. Plus précisément, des bannières publicitaires ont été affichées sur des sites Web et sur les réseaux sociaux (Facebook, Snapchat, Instagram), et des affiches ont été distribuées dans le réseau des écoles secondaires.

RÉSULTAT Thème de la cyberintimidation traité à trois reprises dans le cadre de la réalisation de la campagne sociétale par la diffusion de publicités ciblées sur des sites Web et par la distribution d'affiches.

2.1.2 Une présence dans les médias sociaux pour sensibiliser en continu, sur différentes plateformes, à l'importance de prévenir l'intimidation et d'intervenir rapidement

Responsable

- Ministère de la Famille

Collaborateurs

- Membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation

Partenaire

S. O.

Réalisation

Cette action visait à assurer une présence en continu sur les différents médias sociaux afin, notamment, de rappeler régulièrement aux jeunes et aux adultes l'importance d'adopter des comportements respectueux en tout temps et le pouvoir qu'ils ont à titre de témoins en situation d'intimidation.

Les médias sociaux ont été utilisés pour faire connaître les différents outils déployés par les MO ou par leurs partenaires dans le cadre du Plan d'action, ainsi que pour partager des connaissances sur le sujet et pour relayer l'actualité en ce qui concerne la lutte contre l'intimidation.

RÉSULTAT Utilisation des médias sociaux pour faire connaître les différents outils déployés dans le cadre du Plan d'action et pour partager de l'information sur l'intimidation.

2.1.3 Le développement d'une section Web intimidation.gouv.qc.ca, qui vise à informer les citoyennes et les citoyens sur l'intimidation, les moyens de la prévenir et d'agir, sur les ressources disponibles, etc.

Responsable

- Ministère de la Famille

Collaborateurs

- Membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation

Partenaire

S. O.

Réalisation

Cette mesure visait à fournir à la population et aux intervenants de l'information Web sur le phénomène de l'intimidation. Une section du site Internet du Ministère a ainsi été conçue à cet effet. Elle permet notamment aux citoyennes et aux citoyens de mieux comprendre ce qu'est l'intimidation (définition, exemples, etc.), d'être orientés vers les ressources d'aide et d'être informés sur leurs droits et recours possibles. Des pages sont aussi réservées aux outils développés par le Ministère, tels que le guide pour accompagner les organisations dans leurs actions visant à prévenir et à contrer l'intimidation, la formation *Intimidation: comment la prévenir et intervenir*, de même que le prix *Ensemble contre l'intimidation* et le programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation*. Des liens vers d'autres sites ministériels sont également disponibles.

Une mise à jour de la section Web intimidation.gouv.qc.ca est assurée tout au long de l'année. La majorité des contenus sont traduits en anglais, afin de joindre le plus grand nombre de citoyens.

Cette mesure a fait l'objet d'une évaluation, laquelle a notamment consisté en l'analyse des résultats d'un questionnaire Web, soumis du 14 décembre 2017 au 8 mars 2018, portant sur la satisfaction à l'égard de cette section Web. Il en ressort que :

- Plus de la moitié des répondants ont mentionné visiter le site pour des raisons liées à leur travail.
- La raison de la visite la plus souvent mentionnée est l'obtention d'information générale sur l'intimidation ou la cyberintimidation.
- La qualité de l'information et la facilité de compréhension du contenu sont très appréciées.

Dans l'objectif d'améliorer le site, il est entre autres souhaité qu'il soit plus attrayant et dynamique. Pour ce faire, il est proposé d'intégrer des contenus interactifs ou audio, des graphiques et vidéos, et de rendre le contenu moins didactique, plus vivant. Certains recommandent d'ajouter des sections par types de clientèles : enseignants, parents, jeunes, aînés, handicapés et entreprises. D'autres suggèrent une meilleure promotion du site.

RÉSULTAT Conception d'une section Web consacrée à l'intimidation sur le site Internet du Ministère.

2.1.4 L'enrichissement du site Web du Secrétariat aux affaires autochtones et la bonification des outils de communication existants afin d'informer les Premières Nations et les Inuits sur les initiatives gouvernementales et autochtones visant à prévenir et à contrer l'intimidation

Responsable

- Secrétariat aux affaires autochtones

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Organismes autochtones

Réalisation

Le but de cette mesure était d'intégrer une nouvelle section au site Internet du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) afin d'accroître la visibilité des actions gouvernementales pouvant avoir des effets positifs sur la qualité de vie des Premières Nations et des Inuits. Il était notamment prévu d'ajouter à cette section des hyperliens vers les différents plans d'action comprenant des mesures spécifiques à leur égard.

Le projet a cependant dû être révisé à la suite d'une décision d'intégrer l'action gouvernementale dans les domaines social et culturel sous un seul plan d'action, soit le *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022*, lequel a été rendu public en juin 2017. Une section consacrée à ce plan d'action a été mise en ligne, et celle-ci est bonifiée régulièrement au fil de l'intégration de nouvelles actions. Il est aussi possible de s'inscrire à une infolettre qui vise à favoriser la circulation de l'information concernant l'évolution et la mise en œuvre de ce plan d'action.

RÉSULTAT Mesure non réalisée, car il a été décidé d'intégrer l'action gouvernementale dans les domaines social et culturel sous un seul plan d'action.

2.1.5 La bonification du portail « Santé et mieux-être » du gouvernement du Québec en vue d'informer et de soutenir la population, les clientèles en situation de vulnérabilité et leurs proches ainsi que les parents et les proches des enfants de 0 à 18 ans à l'égard du phénomène de l'intimidation

Responsable

- Ministère de la Santé et des Services sociaux

Collaborateurs

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Ministère de la Famille

Partenaire

S. O.

Réalisation

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) avait pour objectif de créer du contenu Web sur l'intimidation dans le portail « Santé mieux-être » du gouvernement du Québec. Depuis le 23 septembre 2017, la page Web quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-et-soutien/intimidation/ est accessible à l'ensemble de la population.

Les informations suivantes y sont notamment incluses : définition de l'intimidation, description de ses effets sur la santé, portrait des personnes plus vulnérables, moyens de prévenir l'intimidation, renvoi aux ressources disponibles.

Au cours des trois premiers mois après sa création, la page Web a obtenu plus de 500 visites. Un sondage effectué pendant cette même période a révélé que 80 % des personnes estimaient utile l'information présentée.

RÉSULTAT Création d'une page Web sur la prévention de l'intimidation.

2.1.6 Informer les personnes âgées sur la cybersécurité et sur les cybercomportements responsables par l'entremise d'un microsite nommé « cybervigilance.quebec » qui propose deux jeux-questionnaires de sensibilisation et des ressources de référence

Responsable

- Secrétariat aux aînés

Collaborateur

S. O.

Partenaire

- Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations

Réalisation

Le SA a mis en ligne le microsite cybervigilance.quebec à l'été 2015. Le but de celui-ci est d'informer et de sensibiliser les personnes âgées sur le phénomène de l'intimidation et d'améliorer leur pouvoir d'agir.

Ce microsite propose deux jeux-questionnaires interactifs qui visent à informer les séniornotes sur la cybersécurité et les cybercomportements à privilégier. Il encourage aussi l'adoption de comportements avisés et responsables pour éviter d'être la cible de cybercriminalité, favoriser les expériences agréables sur les réseaux sociaux et être sensibilisé au phénomène de la cyberintimidation. Le microsite présente également des définitions, des informations complémentaires et des ressources à contacter en lien avec l'intimidation.

RÉSULTAT Mise en ligne du microsite cybervigilance.quebec.

2.2 Concevoir, à l'intention des acteurs qui interviennent dans l'espace public de l'information, notamment les médias, une trousse d'information en ligne sur le phénomène de l'intimidation, y compris dans le cyberspace, prenant en compte les réalités différenciées selon les sexes

Responsable

- Ministère de la Famille

Collaborateurs

- Membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation

Partenaire

- Institut national de santé publique du Québec

Réalisation

Il est d'intérêt public de sensibiliser les médias à l'importance de se doter de lignes directrices pour le traitement de phénomènes délicats comme l'intimidation et la cyberintimidation, considérant l'impact que peuvent avoir de tels actes sur les personnes qui en sont la cible. Ainsi, cette mesure vise à assurer un traitement médiatique fidèle à la réalité et respectueux des personnes concernées afin d'éviter toute instrumentalisation des situations ou des individus.

Développée par l'Institut national de santé publique du Québec, la trousse média permettra d'offrir aux professionnels des médias et aux porte-paroles une information juste et actuelle sur le phénomène de l'intimidation, y compris sur la cyberintimidation. Elle sera aussi accessible à tous les internautes.

Le contenu de la trousse a été élaboré, mais sa mise en ligne n'a pas été effectuée.

RÉSULTAT Élaboration des documents composant la trousse d'information.

2.3 Inviter les médias à adopter des lignes directrices sur la façon de traiter et de diffuser l'information relative aux cas d'intimidation, y compris l'intimidation en ligne

Responsables

- Ministère de la Famille
- Ministère de la Sécurité publique

Collaborateurs

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaire

S. O.

Réalisation

Un outil prenant la forme d'un guide, d'une brochure ou d'une fiche d'information devait être produit à l'intention des professionnels des médias. Cet outil n'a toutefois pas été conçu, le Ministère ayant décidé que son contenu devait s'harmoniser à l'information présentée dans la trousse média (mesure 2.2).

RÉSULTAT Mesure non réalisée.

2.4 Encourager les municipalités et les conseils de bande à mettre de l'avant la prévention de l'intimidation et la lutte contre celle-ci par différents leviers

Les quatre sous-mesures de la mesure 2.4 démontrent comment les municipalités et les conseils de bande peuvent sensibiliser leur population au phénomène de l'intimidation.

2.4.1 Mettre en place des initiatives qui contribuent à prévenir et à contrer l'intimidation envers les personnes âgées sur leur territoire dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés »

Responsable

- Secrétariat aux aînés

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Centre de recherche sur le vieillissement (Université de Sherbrooke)
- Carrefour action municipale et famille
- Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec

Réalisation

La démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) permet de développer une culture d'inclusion sociale, quels que soient l'âge ou les capacités des personnes visées. En mettant un frein à l'âgisme et en favorisant la participation des aînés, la démarche MADA permet, à sa façon, de lutter contre l'intimidation.

Deux objectifs étaient inclus dans cette mesure :

- Offrir des formations aux accompagnateurs du Carrefour action municipale et famille (CAMF) sur les initiatives qui contribuent à prévenir et à contrer l'intimidation envers les aînés dans les MADA.
- Bonifier le contenu du programme de soutien à la démarche MADA en y introduisant la notion d'intimidation envers les aînés. L'aide financière versée dans le cadre de ce programme vise à appuyer les municipalités MADA qui souhaitent mettre à jour leur politique et leur plan d'action MADA.

Le SA a réalisé les objectifs qu'il s'est fixés pour cette mesure. En effet, il a offert une formation aux accompagnateurs du CAMF afin que soit inclus du contenu portant sur l'intimidation envers les aînés dans l'accompagnement technique offert aux municipalités. De plus, le SA a lancé trois appels de projets dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, lequel a été bonifié par l'introduction de la notion d'intimidation.

RÉSULTAT Formation aux accompagnateurs du CAMF et bonification du contenu du programme de soutien à la démarche MADA.

2.4.2 Inviter les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les conseils de bande à prévoir, dans l'élaboration d'une politique familiale ou lors de sa mise à jour, un axe stratégique relatif à la création de milieux de vie bienveillants et à la prévention de l'intimidation sur leur territoire

Responsable

- Ministère de la Famille

Collaborateur

S. O.

Partenaire

- Carrefour action municipale et famille

Réalisation

Le Ministère, en collaboration avec le CAMF, prévoyait organiser des activités de sensibilisation pour inciter les acteurs municipaux (municipalités et MRC) et les conseils de bande à développer, lors de l'élaboration ou de la mise à jour de leur politique familiale municipale, un axe d'intervention portant spécifiquement sur la création de milieux de vie bienveillants.

Des difficultés organisationnelles ont toutefois empêché la tenue des activités prévues avec les intervenants concernés. Par conséquent, cette mesure a été réalisée par la présentation, en juin 2015, d'une conférence sur l'intimidation au congrès annuel du CAMF à Montmagny. Le Ministère a aussi présenté le Plan d'action lors d'une journée des formateurs du CAMF à Magog, en mars 2016.

De plus, le Ministère a publié deux articles dans le magazine *Municipalité + Famille* en 2016. Le premier article concernait le Plan d'action, alors que le second était intitulé « Agir contre l'intimidation : des pistes pour les municipalités ».

RÉSULTAT Deux présentations sur l'intimidation et publication de deux articles sur le phénomène dans le magazine *Municipalité + Famille*.

2.4.3 Favoriser, à l'occasion du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire, la mise en place de milieux de vie sécuritaires

Responsable

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Collaborateurs

- Ministère de la Culture et des Communications
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère des Transports

Partenaire

S. O.

Réalisation

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a coordonné les travaux interministériels en vue de la rédaction du document d'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire portant sur le développement durable des milieux de vie. Ce document comprend des attentes qui contribuent à la mise en place de milieux de vie sécuritaires.

Des consultations sur le projet de document *Développement durable des milieux de vie* auprès du milieu municipal, des communautés autochtones et de divers groupes issus du milieu associatif ont eu lieu en 2017, puis en 2018.

RÉSULTAT Consultations sur le projet d'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire portant sur le développement durable des milieux de vie.

2.4.4 Sensibiliser les municipalités qui sont assujetties à l'obligation légale de produire annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées à l'importance d'y prévoir des mesures visant à prévenir et à contrer l'intimidation

Responsable

- Office des personnes handicapées du Québec

Collaborateur

S. O.

Partenaire

S. O.

Réalisation

Conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants doit produire, adopter et rendre public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

La sensibilisation à l'importance d'y intégrer des mesures visant à prévenir et à contrer l'intimidation s'est traduite par une mention soit dans la lettre de rétroaction suivant l'analyse des plans d'action, soit lors des rencontres des coordonnateurs des plans d'action ou lors d'échanges personnalisés avec eux.

Les 67 municipalités qui ont adopté, pour 2016, un plan d'action à l'égard des personnes handicapées ont été sensibilisées à l'importance d'y prévoir des mesures visant à prévenir et à contrer l'intimidation. L'OPHQ a donc atteint sa cible, car toutes les municipalités concernées ont été rejointes.

RÉSULTAT Un total de 67 municipalités sensibilisées à l'importance d'inclure des mesures de prévention en matière d'intimidation dans leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

2.5 Reconnaître la contribution exemplaire d'individus et d'organisations pour prévenir et contrer l'intimidation en remettant annuellement le prix *Ensemble contre l'intimidation*

Responsable

- Ministère de la Famille

Collaborateur

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Partenaire

S. O.

Réalisation

Depuis 2015, le prix *Ensemble contre l'intimidation* est décerné annuellement par le premier ministre du Québec. Ce prix permet d'honorer une personne, un organisme et un milieu scolaire qui se sont illustrés par leurs actions dans leur communauté. Il demeure ainsi un moyen privilégié de faire connaître et de mettre en valeur les initiatives réalisées dans les différents milieux pour prévenir et contrer l'intimidation.

Les actions récompensées doivent s'articuler autour :

- du respect de la différence
- de la promotion du civisme et des comportements prosociaux partout, y compris dans le cyberspace
- du partage d'un espace public sécuritaire et inclusif
- du soutien aux victimes et à leurs proches
- de l'encouragement des témoins à agir pour faire cesser les gestes d'intimidation
- de la prise en charge et de la responsabilisation des auteurs d'actes d'intimidation

De 2015 à 2018, plus de 200 candidatures ont été reçues dans le cadre du prix.

Le trophée est remis annuellement au lauréat de chacune des catégories en octobre, à l'occasion de la Journée internationale de la non-violence. La quatrième année, la remise des prix s'est cependant tenue le 5 novembre 2018.

RÉSULTAT Tenue de quatre remises annuelles du prix *Ensemble contre l'intimidation*.

Orientation 3

Des intervenantes et des intervenants formés et outillés

Les intervenants peuvent parfois être confrontés à des situations d'intimidation dans leur milieu. Ils doivent agir afin de prévenir ou de faire cesser ces situations.

Lorsqu'ils sont formés, soutenus et outillés, ceux-ci sont davantage en mesure de prévenir l'intimidation. Ils peuvent ainsi reconnaître les manifestations de l'intimidation et adopter les meilleures pratiques d'intervention pour soutenir adéquatement les personnes intimidées, celles qui intimident, celles qui en sont témoins et leur entourage respectif. Ils deviennent également aptes à diriger toute personne confrontée à de l'intimidation vers les ressources appropriées.

Les objectifs suivants ont été élaborés afin de mieux former et de mieux outiller les intervenants :

- Soutenir le développement des compétences des intervenants dès la formation initiale.
- Favoriser la formation continue des intervenants de tous les milieux.
- Offrir aux intervenants des possibilités d'accompagnement par des personnes-ressources.
- Mieux outiller les intervenants de différents milieux afin de soutenir leurs actions.
- Favoriser le partage d'expertise et la concertation.

Mesures associées

3.1 Sensibiliser les directions des études des collèges à l'importance de couvrir la prévention et l'intervention en contexte d'intimidation, y compris d'intimidation en ligne, par exemple sur l'usage des TIC et sur l'intervention en ligne, dans certains cours de programmes ciblés en formation technique

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateur

- Ministère de la Sécurité publique

Partenaire

S. O.

Réalisation

Une lettre traitant de l'importance de couvrir la prévention et l'intervention en contexte d'intimidation a été transmise le 15 février 2017 à des établissements d'enseignement afin qu'ils fassent valoir, auprès du personnel enseignant et des conseillers pédagogiques, l'importance de traiter de cet enjeu. Les établissements offrant les programmes d'études suivants ont été visés par la mesure :

- Techniques policières, de concert avec la formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École nationale de police du Québec
- Techniques d'intervention en délinquance
- Techniques d'éducation à l'enfance
- Techniques d'éducation spécialisée
- Techniques de travail social
- Techniques d'intervention en loisir

RÉSULTAT Transmission d'une lettre à des établissements d'enseignement sur l'importance de traiter de l'intimidation dans certains programmes d'études.

3.2 Encourager les établissements d'enseignement universitaire et les ordres professionnels des domaines de la santé mentale et des relations humaines à prendre en considération, dans leurs programmes de formation respectifs, les problématiques liées à l'usage des TIC et à l'intervention dans un contexte d'intimidation en ligne

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Établissements d'enseignement universitaire
- Office des professions du Québec
- Table de concertation en matière de formation universitaire

Réalisation

Cette mesure s'adresse aux représentants d'établissements d'enseignement universitaire qui accueillent dans leurs programmes de formation les futurs membres des ordres professionnels des domaines de la santé mentale et des relations humaines. Elle concerne aussi les ordres professionnels qui encadrent les professionnels dans ces mêmes domaines et qui leur proposent de la formation continue.

L'objectif de la mesure est de les sensibiliser à l'importance de prendre en compte, dans leurs programmes de formation initiale ou continue, les problématiques liées à l'usage des TIC et à l'intervention dans un contexte d'intimidation en ligne. À cette fin, le MEES utilise ses différentes tribunes (ex. : Table de concertation en matière de formation universitaire) et ses partenaires (comités de la formation des ordres professionnels) pour diffuser l'information pertinente.

Dans un contexte où le MEES est en train d'élaborer les orientations afin d'assurer la plus grande cohérence possible entre celles-ci et les politiques des universités, les travaux associés à cette mesure n'ont pas été réalisés.

RÉSULTAT Mesure non réalisée.

3.3 Soutenir le développement de compétences du futur personnel scolaire en matière de prévention et de réduction de la violence et de l'intimidation en collaborant avec les responsables des programmes de formation à l'enseignement et à la gestion des établissements scolaires

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Association des directions générales des commissions scolaires
- Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation au Québec
- Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

Réalisation

Bien que le MEES se soit donné pour objectif d'aborder la prévention et la réduction de la violence et de l'intimidation au moment où seraient actualisés deux référentiels de compétences, celui des enseignants et celui des directions d'établissement, cette mesure n'a pas été réalisée, en raison du report des échéanciers.

RÉSULTAT Mesure non réalisée.

3.4 Offrir une formation souple et personnalisée destinée aux intervenantes et aux intervenants non spécialisés en matière d'intimidation par le développement de modules de formation en ligne (*e-learning*) sur l'intimidation, tenant compte des réalités différenciées selon les sexes et pouvant être accessibles en format imprimable

Responsable

- Ministère de la Famille

Collaborateurs

- Membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation

Partenaires

- Experts de contenu
- Collège de Rosemont

Réalisation

Le Ministère, en collaboration avec le Comité de travail interministériel sur l'intimidation, a élaboré une formation en ligne intitulée *Intimidation : comment la prévenir et intervenir*. Cette formation s'adresse aux intervenantes et aux intervenants non spécialisés en la matière, ainsi qu'aux bénévoles et aux gestionnaires de tous les milieux (municipalités, loisir et sport, milieu communautaire, camps de jour, etc.). Elle s'adresse également à toute personne ayant à cœur d'évoluer dans un climat de bienveillance et d'ouverture à l'autre.

D'une durée totale d'environ une heure et demie, cette formation comprend cinq capsules animées et interactives. La capsule d'introduction ainsi que les trois premières capsules (« Qu'est-ce que l'intimidation ? », « La prévention, clé du succès » et « Le rôle crucial des témoins ») ont été mises en ligne en août 2018. Deux autres capsules ont été mises en ligne en novembre 2018 : « Intervenir ensemble » et « Les conséquences légales de l'intimidation ».

Cette formation peut être suivie sur ordinateur et sur tablette électronique. Une version papier peut être imprimée par les personnes qui le désirent. La formation est aussi accessible aux personnes qui présentent une déficience sensorielle.

En date du 1^{er} mars 2019, 850 personnes s'étaient inscrites à cette formation, dont 284 avaient terminé les trois premières capsules et 50 l'ensemble de celles-ci.

RÉSULTAT Mise en ligne d'une formation comprenant cinq capsules.

3.5 Soutenir le développement de compétences et le déploiement d'expertise du personnel scolaire en matière de relations saines et positives en offrant des formations régionales

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais
- Réseau des donateurs pour la paix
- PREVNet
- Chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence (Université Laval)

Réalisation

Dans le cadre de cette mesure, des partenaires du réseau de l'éducation et des organismes s'impliquant de diverses manières dans l'instauration d'un climat scolaire positif et bienveillant offrent de la formation aux intervenants du réseau scolaire sur le développement des compétences personnelles et sociales des élèves. La formation aborde notamment les interventions à effectuer à l'égard des victimes d'intimidation, des témoins et des auteurs d'actes d'intimidation.

Plus précisément, des sessions de formation sont offertes aux gestionnaires et aux personnes-ressources responsables du dossier climat scolaire, violence et intimidation dans les commissions scolaires et dans les écoles. Ces sessions, appelées Grandes rencontres, sont une occasion de poursuivre la formation continue

du personnel enseignant, des directions d'école et des intervenants des écoles du Québec.

Ces journées de formation, offertes à travers le Québec, ont débuté à l'automne 2016 et se sont poursuivies à l'hiver 2019. Au total, onze régions administratives ont reçu les Grandes rencontres, et une journée de formation a été offerte dans chacune de celles-ci.

Il s'avère toutefois trop tôt pour mesurer les retombées des rencontres tenues.

RÉSULTAT Tenue des Grandes rencontres dans onze régions administratives.

3.6 Favoriser le développement des connaissances et de la pratique en matière de médiation sociale et citoyenne des travailleuses et travailleurs de proximité en leur donnant accès à une formation spécifique en la matière

Responsable

- Ministère de la Sécurité publique

Collaborateurs

- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaires

- Association des organismes de justice alternative du Québec
- Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec
- Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue
- Regroupement des organismes de justice alternative du Québec

Réalisation

Cette mesure est une réussite, tant sur le plan du nombre de participants et de séances de formation données qu'en ce qui concerne la qualité du contenu. En effet, non seulement ces séances de formation ont-elles attiré plus de 200 participants de quinze régions différentes, mais le taux de satisfaction des travailleurs de rue ayant participé à la formation s'élevé à plus de 80 %.

L'implication, dès le départ, de la clientèle concernée par la formation (les travailleurs de rue) a été un élément clé du bon déroulement de cette mesure. Comme l'Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec faisait partie du comité de suivi de la mise en œuvre de la mesure, elle a pu participer au développement du contenu et au déploiement de la formation. Sa contribution a été un agent facilitateur permettant à l'organisme donnant la formation, l'Association des organismes de justice alternative du Québec, d'atteindre ses objectifs.

L'expérience du maillage entre deux types de pratique d'intervention (justice alternative et travail de rue) a d'ailleurs donné naissance à de nouveaux partenariats entre des organismes communautaires qui, malgré une clientèle commune, ne travaillaient pas ensemble. Effet non planifié, il s'agit certainement d'un bénéfice secondaire important issu de la réalisation de la mesure.

RÉSULTAT Formation en matière de médiation sociale et citoyenne offerte à plus de 200 participants de quinze régions différentes.

3.7 Réaliser un séminaire sur l'intimidation destiné aux divers corps de police du Québec

Responsables

- Ministère de la Sécurité publique
- École nationale de police du Québec

Collaborateur

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Partenaires

- Secrétariat aux aînés
- Service de police de la Ville de Gatineau
- Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire

Réalisation

Le séminaire sur l'intimidation intitulé *Journée d'actualisation des connaissances – Intimidation et cyberintimidation : prévenir et contrer* s'est déroulé à l'École nationale de police du Québec le 28 mars 2018. Il a attiré un peu plus d'une centaine de participants provenant des milieux policier, de la justice, de la santé et des services sociaux, du secteur privé et de la recherche.

Le Ministère y a notamment présenté les réalisations du Plan d'action, alors que le MEES y a décrit le continuum d'intervention sur le plan de la violence et de l'intimidation en milieu scolaire.

Le séminaire a atteint les objectifs établis. On y a discuté des initiatives concrètes permettant de prévenir et d'agir pour faire cesser les situations d'intimidation, que ce soit à l'école, sur Internet, chez les personnes âgées ou dans la rue, par exemple. L'initiative d'un fournisseur de services Internet a aussi été présentée, et les enjeux actuels liés à l'intimidation sous toutes ses formes ont été abordés.

Bien qu'il n'y ait pas eu d'évaluation formelle, les commentaires reçus se sont avérés positifs, tant de la part des présentateurs que des participants. L'intérêt des participants à la journée a notamment été mesuré par les différentes questions posées et par la demande pour les outils présentés lors des conférences.

RÉSULTAT Séminaire tenu le 28 mars 2018 à l'École nationale de police du Québec et ayant attiré un peu plus d'une centaine de participants.

3.8 Rendre disponible, dans le réseau de la santé et des services sociaux, la formation (activité d'appropriation) sur le *Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées*, lequel inclut les aspects liés au phénomène de l'intimidation

Responsable

- Secrétariat aux aînés

Collaborateur

- Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaire

S. O.

Réalisation

Cette mesure consistait à rendre disponible la formation sur le *Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées* dans le réseau de la santé et des services sociaux. Une nouvelle version de ce guide a été rendue publique le 15 juin 2016.

Les cibles fixées pour cette mesure ont été dépassées, la demande de formation ayant été plus grande que prévu. En effet, au moins 300 formations ont été offertes à 5 000 personnes dans dix-sept régions administratives. Les intervenants sont ainsi mieux outillés et les trajectoires de services, plus claires.

RÉSULTAT Un total d'au moins 300 formations sur le *Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées* offertes à 5 000 personnes dans dix-sept régions administratives.

3.9 Soutenir et accompagner les commissions scolaires et les écoles, avec la contribution des agentes et agents de soutien régionaux

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Commissions scolaires
- Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation
- Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire

Réalisation

Cette mesure visait à soutenir et à accompagner les commissions scolaires et les écoles, avec la contribution des agents de soutien régionaux :

- dans le développement de comportements prosociaux chez les élèves, l'éducation aux rapports égaux, l'éducation au civisme et aux enjeux liés aux usages des TIC dans le respect d'autrui et des règles de droit, notamment en ce qui a trait à la liberté d'expression, aux comportements illicites et à la protection de la vie privée, et ce, dès le début du primaire
- dans la réalisation et l'actualisation des plans de lutte contre la violence, l'intimidation et la cyberintimidation
- par la diffusion des meilleures pratiques
- en favorisant la participation de la communauté, dont celle des parents, à toutes les étapes de la démarche de l'école
- en valorisant l'inclusion et l'ouverture à la diversité (sexuelle, culturelle, etc.)

Il ressort de la mise en œuvre de cette mesure que la présence des agents de soutien régionaux dans les régions permet de répondre à des particularités régionales et à des besoins précis. En effet, en plus d'accompagner les commissions scolaires et d'animer

les groupes-relais, les agents de soutien régionaux concourent au développement de plusieurs dossiers par leur présence à des comités de travail ministériels en lien avec le dossier du climat scolaire.

Ils participent aussi à la validation d'instruments développés par le MEES tels que le questionnaire *Mobilisation CVI (climat scolaire, violence et intimidation)*, qui permet de dégager les forces et les défis relativement à la mobilisation du personnel à l'égard des climats positifs, sains et accueillants. Leur expertise est également mise à contribution lors de conférences, d'ateliers, de séminaires ou de congrès.

Les résultats d'une collecte de données dans plus de 2 000 écoles en décembre 2017 confirment le rôle important que jouent les agents de soutien régionaux pour assurer le respect des dispositions légales concernant l'obligation, pour chaque école, de se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

RÉSULTAT Constat sur le rôle important que jouent les agentes et agents de soutien régionaux dans divers dossiers liés au climat dans les écoles.

3.10 Soutenir les commissions scolaires dans la sensibilisation du protecteur ou de la protectrice de l'élève à la problématique de l'intimidation ainsi qu'aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Directrices générales et directeurs généraux des commissions scolaires
- Agentes et agents de soutien régionaux

Réalisation

En 2012, des changements ont été apportés aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique et de la Loi sur l'enseignement privé afin de prévenir et de combattre l'intimidation et la violence. Parmi les modifications apportées, certaines concernent plus particulièrement le protecteur de l'élève.

Par cette mesure, le MEES voulait s'assurer, en collaboration avec les commissions scolaires, d'une compréhension commune par tous les protecteurs de l'élève des dispositions se rapportant particulièrement à leur rôle concernant l'intimidation et la violence à l'école. Le MEES a d'ailleurs défini des orientations pour l'intervention des agents de soutien régionaux en relation avec cette mesure, et chacune des commissions scolaires a pu être soutenue par eux.

En novembre 2017, toutefois, le rapport du Protecteur du citoyen incluait plusieurs recommandations relativement au rôle du protecteur de l'élève et aux responsabilités de ce dernier en matière de climat scolaire, de violence et d'intimidation.

Alors qu'il était prévu d'offrir une formation aux protecteurs de l'élève à la suite de ces recommandations, la présentation, le 16 mai 2018, du projet de loi n° 183, Loi visant principalement à renforcer le rôle du protecteur de l'élève et son indépendance, ainsi que la prorogation de la 41^e législature ont empêché la réalisation de cette mesure.

RÉSULTAT Mesure non réalisée.

3.11 S'assurer que les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés disposent de lignes directrices permettant de clarifier l'usage éthique des TIC, de même que la responsabilité professionnelle devant des situations de cyberintimidation, et ce, dans le respect des règles de droit

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateurs

- Ministère de la Justice
- Ministère de la Sécurité publique

Partenaires

- Commissions scolaires

Réalisation

Cette mesure s'inscrit dans un contexte où une intervention précoce et ciblée auprès des jeunes natifs du numérique favorise l'adoption de comportements empreints de civisme et de respect, comportements qu'ils pourront transposer dans leur vie adulte au bénéfice de toute la société.

Elle vise à produire un document de soutien afin que les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés possèdent des orientations claires sur l'utilisation des TIC et qu'ils mettent en place des moyens de soutenir les milieux dans la prévention de la cyberagression et la promotion de la cyberappréciation.

Les premières étapes d'élaboration de lignes directrices du document de soutien ont été réalisées. Par ailleurs, même si celui-ci n'est pas terminé, les commissions scolaires peuvent compter sur l'aide des agents de soutien régionaux et sur des ressources en matière de cyberintimidation (ex. : trousse pédagogique *Branché sur le positif*, portant sur la cyberappréciation).

RÉSULTAT Élaboration préliminaire des lignes directrices du document de soutien sur l'utilisation des TIC.

3.12 Inviter les collègues à prévenir et contrer l'intimidation dans leur établissement

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Établissements d'enseignement collégial
- Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux

Réalisation

Dans le cadre de cette mesure, le MESS a transmis deux lettres aux directions générales des cégeps et des collèges privés, les invitant à accompagner leur personnel dans la prévention de l'intimidation, son dépistage et les interventions visant à la contrer (formations, outils, etc.).

De plus, quatre collèges ont offert des ateliers de formation sur l'intimidation.

RÉSULTAT Transmission de deux lettres aux directions générales des cégeps et des collèges privés.

3.13 Inviter le réseau universitaire à élaborer des outils de prévention, de dépistage et d'intervention en matière d'intimidation adaptés à la réalité des jeunes de 17 à 24 ans, et plus largement, de tous les étudiants et de toutes les étudiantes du milieu universitaire

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Universités

Réalisation

Les cibles fixées pour cette mesure ont été atteintes. Les universités ont reçu, en 2016-2017, l'invitation à élaborer des outils de prévention, de dépistage et d'intervention en matière d'intimidation adaptés à la réalité des jeunes de 17 à 24 ans et, plus largement, à celle de toutes les étudiantes et de tous les étudiants du milieu universitaire. De plus, toutes les directions des affaires étudiantes des universités ont reçu la même invitation en 2017-2018.

Les répercussions des invitations, telles que le nombre et la qualité des outils produits ainsi que leurs effets sur la prévention de l'intimidation et la lutte contre l'intimidation, ne sont toutefois pas connues.

RÉSULTAT Transmission d'une invitation aux universités et aux directions des affaires étudiantes des universités.

3.14 Réviser les outils existants en matière de promotion de l'éthique en loisir et en sport

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateurs

- Ministère de la Justice
- Bureau de lutte contre l'homophobie
- Secrétariat à la condition féminine

Partenaires

- Fédérations sportives

Réalisation

Pour la réalisation de cette mesure, le MEES a collaboré avec l'organisme Sport'Aide afin de dresser un état des connaissances et d'élaborer un système de référencement portant sur l'abus et la violence en contexte sportif à intégrer à la plateforme SportBienetre.ca. Le MEES a également conclu une entente avec SPORTSQUÉBEC pour l'implantation et la promotion de la plateforme Web, dont la mission est de mettre en valeur un environnement sportif sain et sécuritaire pour les jeunes athlètes. Par la diffusion d'information et de mesures de sensibilisation, cette plateforme aide les membres de la communauté sportive (athlètes, parents, entraîneurs, administrateurs et autres intervenants) à comprendre, à gérer et surtout à éliminer la violence en milieu sportif sous toutes ses formes.

La plateforme Web SportBienetre.ca a été mise en ligne le 20 octobre 2017. Depuis janvier 2018, une moyenne de 15 000 visites par mois a été recensée, démontrant ainsi la pertinence de la plateforme. Les ambassadeurs de l'esprit sportif (mesure 1.9.1) en font d'ailleurs la promotion.

Cette mesure est aussi intimement liée à la mesure 4.4, qui vise la mise en place d'un service d'écoute pour les victimes et témoins d'actes d'inconduite auprès de jeunes athlètes.

RÉSULTAT Mise en ligne de la plateforme Web SportBienetre.ca.

3.15 Dans le milieu sportif, bonifier le projet *Engagement et attitude responsable*

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Fédérations sportives
- Arénas

Réalisation

Le projet *Engagement et attitude responsable* vise principalement à maintenir un environnement sportif sain et sécuritaire dans les arénas du Québec. Cette mesure consistait ainsi à le bonifier en y ajoutant, notamment, un répertoire d'initiatives visant à influencer positivement le comportement des parents et un manuel de gestion de cas.

Pour la réalisation du répertoire d'initiatives, le MEES a conclu une entente avec Hockey Québec afin qu'elle recueille les initiatives, rédige le répertoire et le diffuse dans son réseau. Le répertoire d'initiatives a été complété au printemps 2018 et diffusé à l'été 2018.

Quant au manuel de gestion de cas dans les arénas, des consultations ont été menées auprès des principaux intervenants (Hockey Québec, l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives, les municipalités et la Sûreté du Québec). La publication du manuel a toutefois été reportée.

RÉSULTAT Diffusion du répertoire d'initiatives visant à influencer positivement le comportement des parents dans les arénas.

3.16 Élaborer et diffuser des outils de sensibilisation et d'information, et de la formation, sur l'intimidation envers les personnes âgées en tenant compte des connaissances acquises au sujet de la maltraitance envers ces mêmes personnes

Responsable

- Secrétariat aux aînés

Collaborateur

S. O.

Partenaire

- Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées (Université de Sherbrooke)

Réalisation

Cette mesure consiste en l'élaboration et en la diffusion de divers outils concernant l'intimidation envers les personnes âgées (outils de sensibilisation, d'information et de formation). Les personnes âgées, les intervenants et les organismes communautaires sont les clientèles visées par les outils développés.

Le lancement du *Guide de pratique DAMIA : maximiser les activités de sensibilisation sur la maltraitance et l'intimidation* a eu lieu le 29 novembre 2018. DAMIA signifie « demande d'aide en contexte de maltraitance et d'intimidation envers les aînés ». Ce guide présente comment les aînés perçoivent la maltraitance et l'intimidation, comment ils y réagissent et comment ils décident de demander ou non de l'aide.

RÉSULTAT Élaboration et diffusion d'un guide de pratique visant à maximiser les activités de sensibilisation sur la maltraitance et l'intimidation envers les personnes âgées.

3.17 Évaluer la pertinence d'élaborer une pratique policière en matière d'intimidation en consultant les membres du Comité des pratiques policières

Responsable

- Ministère de la Sécurité publique

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- École nationale de police du Québec
- Comité des pratiques policières

Réalisation

Cette mesure consistait à évaluer la pertinence d'élaborer une pratique policière en matière d'intimidation. Or, selon les travaux du Comité des pratiques policières, la pertinence d'une telle pratique n'a pas été démontrée. En effet, les représentants des corps de police présents dans ce comité ont constaté que les éléments concernant l'intimidation étaient déjà couverts par d'autres pratiques policières. Le Comité a plutôt recommandé de s'assurer que lors de la révision de chaque pratique policière, l'intimidation soit bien couverte.

Par conséquent, les travaux de réflexion et de rédaction de la pratique policière en matière d'intimidation ont pris fin dès l'été 2018.

RÉSULTAT Évaluation réalisée, et pertinence d'élaborer une pratique policière en matière d'intimidation non démontrée.

3.18 Favoriser le partage d'expertise et d'informations, le réseautage et les échanges sur les pratiques, la cohérence et la complémentarité des actions en matière de prévention et de lutte contre l'intimidation en utilisant les mécanismes de concertation existants (tables de concertation, comités, coordonnateurs spécialisés en matière de maltraitance envers les personnes âgées, etc.)

Responsable

- Ministère de la Famille

Le Ministère organise des rencontres avec différents acteurs impliqués afin de favoriser le partage d'information, le réseautage et les échanges sur les pratiques en matière de lutte contre l'intimidation.

Par ces rencontres, le Ministère souhaite joindre les organisations, les intervenantes et les intervenants des milieux communautaire, policier, sportif, de la santé et des services sociaux, etc.

Les actions prévues pour cette mesure se réalisent lorsqu'une opportunité se présente et se poursuivent en continu.

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Le MEES est membre de la Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation, ainsi que de la Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire, laquelle est coordonnée par la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement.

La participation du MEES à ces deux tables favorise le partage d'expertise, d'information ainsi que de bonnes pratiques en matière de violence et d'intimidation. C'est aussi l'occasion de discuter des rôles et responsabilités de chacun et des actions que peuvent entreprendre les organismes partenaires.

De plus, la participation du MEES à ces tables favorise une meilleure compréhension de l'évolution des dossiers et permet aux partenaires de mieux comprendre les orientations retenues par ce ministère.

Responsable

- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

En utilisant ses mécanismes habituels de communication avec les organismes partenaires et mandataires offrant des services de participation et d'inclusion aux personnes immigrantes, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion sensibilise ces organismes à l'importance de prévenir l'intimidation et d'agir lorsqu'elle se produit. Dans ce but, il les informe notamment lorsque des outils de sensibilisation et de formation sont élaborés et diffusés dans le cadre du Plan d'action.

La définition de l'intimidation et la référence à la section Web intimidation.gouv.qc.ca ont d'ailleurs été ajoutées au guide *Apprendre le Québec*, lequel constitue l'un des principaux outils pour entrer en contact avec les personnes immigrantes nouvellement arrivées.

De plus, le matériel pédagogique *Agir pour interagir*, implanté en 2015, intègre des exercices qui s'appuient sur des extraits de vidéos ou des textes originaux, dont certains abordent la prévention de l'intimidation. Ce matériel pédagogique est utilisé par les professeures et professeurs de français pour les personnes immigrantes adultes.

Responsable

- Ministère de la Justice

Le MJQ participe à des tables et à des travaux dans le cadre desquels il peut partager son expertise et échanger sur les pratiques en matière de prévention de l'intimidation et de lutte contre l'intimidation.

Entre autres, il a participé à la Journée des partenaires tenue le 23 avril 2015 sous le thème « L'intimidation chez les aînés, c'est aussi de la maltraitance? ». Cette activité a notamment permis d'échanger sur les actions concertées et les pratiques novatrices en vue de prévenir et de contrer ce phénomène.

Dans le cadre du Plan d'action, l'expertise du MJQ relative à la cyberintimidation et à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes, plus particulièrement des personnes aux prises avec la violence et l'intimidation, a notamment été mise à contribution.

De plus, au cours de l'année 2017-2018, le MJQ a contribué, par son expertise, à réviser la formation en ligne destinée aux intervenants non spécialisés en matière d'intimidation et a participé, le 15 juin 2017, à la Table des sous-ministres et sous-ministres adjoints dédiée à la lutte contre l'intimidation.

Trois programmes de subvention ont également été mis sur pied pour financer des projets spécifiques, dont plusieurs portent, en partie, sur l'intimidation :

- Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels (1,5 M\$)
- Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice (500 000 \$)
- Programme Lutte contre l'homophobie et la transphobie (550 500 \$)

Responsable

- Ministère de la Sécurité publique

Le MSP participe à diverses tables de concertation, dont principalement la Table provinciale sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire.

De plus, par son *Bulletin d'information en prévention*, il favorise le partage d'expertise et d'informations, le réseautage et les échanges sur les pratiques, la cohérence et la complémentarité des actions en matière de prévention de l'intimidation et de lutte contre l'intimidation.

À l'été 2018 a paru un numéro spécial sur l'intimidation à l'école, lequel présente notamment deux programmes policiers prometteurs pour contrer l'intimidation au primaire et au secondaire, ainsi qu'un programme novateur pour contrer le sextage chez les adolescents. La question de l'intervention auprès des victimes d'intimidation est aussi abordée. Le numéro est accessible à l'adresse suivante : securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/bip/numeros/bulletin-dinformation-en-prevention-aout-2018.html. La diffusion de ce numéro s'inscrit notamment dans la réalisation de la mesure 5.4.

L'élaboration du Bulletin est une activité récurrente au MSP depuis déjà quelques années. Au moins deux numéros, abordant différentes problématiques, sont visés par année.

Responsable

- Ministère de la Santé et des Services sociaux

À l'instar du MEES, du MJQ et du MSP, le MSSS participe aux rencontres de la Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire.

Une fiche informative destinée aux différentes tables ou instances qui traitent des problématiques propres à des personnes susceptibles de vivre de l'intimidation a été rédigée. La diffusion de celle-ci auprès de certaines tables a débuté à l'automne 2018.

Responsable

- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Secrétariat du travail

Dans le cadre de cette mesure, le Secrétariat du travail (STRAV), par l'entremise du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM), avait pour mandat de favoriser le partage d'expertise et d'informations sur les pratiques, la cohérence et la complémentarité des actions en matière de prévention de l'intimidation et de lutte contre l'intimidation, sur la base des informations fournies par le Ministère.

Par ailleurs, dans un contexte où le STRAV a été peu sollicité par le Ministère, aucune demande n'a été transmise au CCTM concernant la prévention de l'intimidation et la lutte contre l'intimidation.

RÉSULTAT Participation élevée des ministères relativement au partage d'information, au réseautage et aux échanges sur les pratiques en matière d'intimidation. Seule la collaboration avec le STRAV n'a pas été observée.

3.19 Partager les connaissances et les expériences du MEES avec les commissions scolaires Crie et Kativik et les organisations autochtones qui offrent des services en éducation

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Éducation)

Collaborateur

- Ministère du Conseil exécutif (Secrétariat aux affaires autochtones)

Partenaire

S. O.

Réalisation

Par cette mesure, le MEES souhaitait partager avec les communautés autochtones son expertise sur le développement d'un climat scolaire positif et bienveillant et sur la mise en place d'une démarche structurée et concertée en prévention et en traitement de la violence et de l'intimidation.

Pour ce faire, des courriels ont été transmis à divers organismes (Commission scolaire Kativik, Commission scolaire Crie, École des Naskapis, Conseil en éducation des Premières Nations) pour leur faire connaître le matériel disponible sur le site du MEES (ex. : à propos de la Semaine contre la violence et l'intimidation à l'école) et leur proposer la tenue des Grandes rencontres (voir la mesure 3.5). De plus, les communautés autochtones ont été invitées à participer au Colloque sur la persévérance et la réussite scolaires chez les Premiers Peuples, tenu en octobre 2017 à l'Université du Québec à Chicoutimi.

RÉSULTAT Transmission de courriels à divers organismes pour les informer du matériel disponible et les inviter à des événements (Grandes rencontres, colloque).

3.20 Accompagner les commissions scolaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des ententes de collaboration entre les milieux policier et scolaire

Responsables

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Ministère de la Sécurité publique

Collaborateur

S. O.

Partenaire

- Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire

Réalisation

Deux modèles d'entente ont été élaborés dans le cadre de cette mesure : un modèle destiné aux commissions scolaires, un autre destiné aux établissements d'enseignement privés. Ces modèles ainsi que leur cadre explicatif viennent préciser les modalités d'intervention des membres des corps policiers en cas d'urgence ou de signalement d'actes d'intimidation ou de violence. Ils ont été rédigés par les membres de la Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire, simultanément à la mise à jour du cadre de référence Présence policière dans les établissements d'enseignement.

En novembre 2016, les modèles d'entente et leur cadre explicatif ont été transmis à tous les directeurs généraux des commissions scolaires ainsi qu'au réseau de l'enseignement privé. Les agents de soutien régionaux ont aussi été formés pour aider les commissions scolaires dans l'élaboration des ententes les concernant. La majorité d'entre eux participent d'ailleurs au processus d'élaboration et de signature des ententes.

RÉSULTAT Élaboration de deux modèles d'entente transmis à tous les directeurs généraux des commissions scolaires et au réseau de l'enseignement privé.

3.21 Mettre en place des mécanismes de communication pour favoriser la collaboration entre les commissions scolaires et le Directeur des poursuites criminelles et pénales, ainsi qu'entre les établissements d'enseignement privés et le Directeur des poursuites criminelles et pénales

Responsables

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Ministère de la Justice

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Commissions scolaires
- Directeur des poursuites criminelles et pénales

Réalisation

Dans l'application des dispositions de la Loi sur l'instruction publique et de la Loi sur l'enseignement privé, les milieux scolaires doivent mettre en place un plan de lutte qui comprend notamment des mesures de soutien et d'encadrement des jeunes victimes ou auteurs d'un acte d'intimidation ou de violence, ainsi que des sanctions.

Les procureurs aux poursuites criminelles et pénales du Bureau des affaires de la jeunesse peuvent être des personnes-ressources avisées, en mesure de soutenir les milieux scolaires dans l'évaluation des événements et des suivis possibles à offrir aux jeunes auteurs d'actes d'intimidation.

Ainsi, le Directeur des poursuites criminelles et pénales a envoyé une lettre aux directions générales des commissions scolaires et aux directions des établissements d'enseignement privés. Celle-ci expliquait les rôles et mandats des procureurs du Bureau des affaires de la jeunesse pour clarifier le canal de communication et favoriser la collaboration entre les deux réseaux.

Cette mesure a permis d'établir la collaboration souhaitée. Des procureurs ou des représentants du Bureau des affaires de la jeunesse sont d'ailleurs présents dans certains groupes-relais coordonnés par les agents de soutien régionaux. Les groupes-relais sont des lieux privilégiés de partage d'information, d'expériences et d'expertise en vue d'outiller les commissions scolaires et les écoles pour qu'elles puissent assumer pleinement leur responsabilité de prévenir et de traiter la violence.

RÉSULTAT Collaboration établie grâce à la présence de procureurs ou de représentants du Bureau des affaires de la jeunesse dans certains groupes-relais.

Orientation 4

Des personnes victimes, des témoins et des auteurs mieux soutenus et mieux outillés

L'intimidation peut affecter tout le monde. En effet, tout individu peut être l'auteur de gestes d'intimidation, le témoin ou la personne ciblée. Il s'avère ainsi essentiel que tous soient soutenus et outillés.

Les personnes intimidées devraient pouvoir signaler facilement et en toute sécurité les situations d'intimidation et être dirigées vers les ressources appropriées.

De plus, dans un contexte où les ressources et les besoins de soutien varient considérablement d'un groupe à l'autre et d'un milieu à l'autre, il faut permettre l'avènement de différentes initiatives visant à prévenir les situations d'intimidation et à soutenir les personnes ciblées et leurs proches. Le rôle des témoins mérite aussi qu'on y porte une attention particulière, puisqu'ils peuvent souvent changer les choses.

Les objectifs suivants ont ainsi été fixés pour cette orientation :

- Faciliter la mise en place de mesures préventives et de procédures de dénonciation, et faire connaître les ressources d'aide et les recours existants.
- Encourager les différents milieux à mettre en œuvre des initiatives variées visant à prévenir l'intimidation ou à en réduire les conséquences.
- Déterminer divers moyens permettant de mettre fin aux situations d'intimidation en ligne.

Mesures associées

4.1 Élaborer un guide visant à soutenir les différents milieux et organisations dans la mise en place de pratiques préventives ainsi que le développement de procédures de dénonciation sécuritaires et confidentielles, et de mécanismes de référencement

Responsable

- Ministère de la Famille

Collaborateurs

- Membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation

Partenaires

- INTERaXions
- Éducaloi

Réalisation

Un guide pour accompagner les organisations dans leurs actions visant à prévenir et à contrer l'intimidation a été élaboré. Il s'adresse à tous les individus et à toutes les organisations qui souhaitent mieux structurer, dans leur milieu, les mesures préventives, les procédures de signalement et l'accompagnement des personnes visées par une situation d'intimidation. Il s'agit d'un outil pour plusieurs organismes qui œuvrent dans les communautés et qui offrent un soutien direct à la population, et ce, quelle que soit la clientèle desservie (ex. : personnes handicapées, aînés, membres des minorités culturelles).

Le guide a été diffusé dans le site Internet du Ministère en juin 2018, et une version papier est disponible sur demande. Près de 700 organisations œuvrant autant dans les milieux sportif, communautaire et municipal qu'auprès des jeunes et des aînés ont été informées par courriel de la mise en ligne du guide.

Les membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation ont aussi été invités à informer leur réseau respectif de la disponibilité de ce guide.

RÉSULTAT Diffusion, sur le site Internet du Ministère, du guide pour accompagner les organisations dans leurs actions visant à prévenir et à contrer l'intimidation.

Les mesures 4.2 et 4.3, sous la responsabilité du MSSS, ont été traitées conjointement puisqu'elles sont connexes.

4.2 Bonifier les mécanismes existants dans le réseau de la santé et des services sociaux et en assurer un meilleur usage afin de mieux prévenir les cas d'intimidation ou de maltraitance et de mieux intervenir (exemples de mécanismes : les visites d'évaluation de la qualité en milieu de vie, le code d'éthique, le comité des usagers et le comité de résidents, le régime d'examen des plaintes)

Responsable

- Ministère de la Santé et des Services sociaux

Collaborateur

- Office des personnes handicapées du Québec

Partenaires

- Conseil pour la protection des malades
- Regroupement provincial des comités des usagers

4.3 Améliorer la diffusion de l'information sur les droits des usagers et des personnes résidentes qui reçoivent des soins et des services d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux (accueil des personnes résidentes, dépliants, etc.), ainsi que sur les mécanismes et recours existants (comité de résidents, Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services, etc.)

Responsable

- Ministère de la Santé et des Services sociaux

Collaborateur

- Office des personnes handicapées du Québec

Partenaires

- Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes
- Commissaires locaux aux plaintes et à la qualité des services
- Conseil pour la protection des malades
- Regroupement provincial des comités des usagers

Réalisation

Depuis 2015, dans un souci de lutter contre l'intimidation, plusieurs mesures ont été implantées dans le réseau de la santé en lien avec le droit des usagers et le régime d'examen des plaintes.

D'abord, la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, sanctionnée le 30 mai 2017, est venue former un filet de protection supplémentaire en prévoyant notamment le signalement obligatoire d'un cas de maltraitance dont serait victime une personne en situation de vulnérabilité qui reçoit des services de santé et des services sociaux.

Ensuite, la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (projet de loi n° 130, sanctionné le 26 octobre 2017) a donné l'autorisation aux commissaires aux plaintes et à la qualité des services de travailler avec des professionnels sous sa responsabilité.

De façon complémentaire, la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics s'applique aux établissements de santé. Cette loi, dont la responsabilité incombe au Protecteur du citoyen, permet à tous les employés de dénoncer un acte répréhensible, ce qui peut inclure l'intimidation.

Également, en mai 2018, le MSSS a annoncé un investissement de 3 M\$ pour donner une voix plus forte aux usagers, notamment en permettant aux comités des usagers de disposer de ressources additionnelles pour assumer leurs fonctions, dont celle de renseigner les usagers sur leurs droits. Ces comités peuvent également adresser une liste d'enjeux prioritaires au conseil d'administration de leur établissement respectif, ce qui représente un levier supplémentaire pour faire valoir les droits des usagers.

À la suite de cet investissement, le site Internet relatif au régime d'examen des plaintes a d'ailleurs été modifié pour présenter plus précisément le rôle du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services dans le cadre de la lutte contre la maltraitance.

RÉSULTAT Modifications législatives apportées en lien avec le droit des usagers et le régime d'examen des plaintes.

4.4 Faire connaître davantage les recours existants pour les personnes victimes de toutes formes d'actes inappropriés en milieu sportif

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Organismes de regroupement du milieu sportif

Réalisation

Dans le cadre de cette mesure, le MEES a collaboré avec l'organisme Sport'Aide pour le développement d'une ligne d'aide téléphonique sans frais (de type 1 800) et d'un service instantané virtuel qui visent à offrir de l'écoute, de l'orientation et de l'accompagnement aux jeunes sportifs, mais également aux divers acteurs du monde sportif québécois (parents, entraîneurs, organisations sportives, officiels et bénévoles) témoins de violence à l'égard des jeunes.

Les services, mis en place par l'organisme Sport'Aide, sont disponibles depuis le 1^{er} mai 2018. Les ambassadeurs sportifs, notamment, en font la promotion.

Cette mesure s'inscrit en continuité avec la mesure 3.14, qui concerne l'instauration d'une plateforme Web mettant à la disposition du milieu sportif des outils et de l'information faisant la promotion d'un environnement sain et sécuritaire pour les jeunes athlètes.

RÉSULTAT Mise en place d'une ligne d'aide téléphonique et d'un service instantané virtuel sans frais s'adressant aux jeunes sportifs et aux divers acteurs témoins de violence à l'égard des jeunes.

4.5 Diversifier les moyens visant à informer les personnes handicapées et leur famille sur les services d'aide, leurs droits et leurs recours en situation d'intimidation

Responsable

- Office des personnes handicapées du Québec

Collaborateur

S. O.

Partenaire

S. O.

Réalisation

Cette mesure s'est réalisée notamment par la production d'un dépliant sur les services destinés aux personnes handicapées et à leur famille, sur leurs droits et sur leurs recours en situation d'intimidation. Ce dépliant est disponible dans le site Web de l'OPHQ depuis mai 2018.

De plus, le 4 mai 2017, l'ensemble des personnes-ressources, des agentes et agents d'aide de l'OPHQ, de même que des conseillères et conseillers à l'intégration de la Direction des services aux personnes handicapées et à leur famille ont reçu une formation sur les façons d'accompagner les personnes handicapées en situation d'intimidation.

RÉSULTAT Production d'un dépliant sur les services, droits et recours en situation d'intimidation et offre d'une formation pour accompagner les personnes handicapées.

4.6 Faire connaître les programmes de prévention sur l'intimidation mis en œuvre par les corps de police en assurant la mise à jour récurrente du répertoire disponible sur le site Web du ministère de la Sécurité publique

Responsable

- Ministère de la Sécurité publique

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Corps de police du Québec
- Corps de police autochtones

Réalisation

Le *Répertoire des programmes de prévention de la criminalité et de promotion de la sécurité utilisés par les services de police du Québec* est accessible dans le site Internet du MSP depuis 2010.

Les policiers responsables de ces programmes ont été sollicités par le MSP pour en assurer la mise à jour, la compilation et l'uniformisation. Le répertoire a été entièrement mis à jour en décembre 2017.

Un formulaire électronique a aussi été créé en collaboration avec la Direction des communications du MSP pour faciliter la mise à jour en continu de ce répertoire. Ce formulaire permet de compiler les réponses des policiers et d'uniformiser les fiches d'information remplies.

Le répertoire recense tous les programmes de prévention de la criminalité et de promotion de la sécurité. Il comprend 494 programmes policiers. Ces programmes concernent non seulement l'intimidation (63 programmes recensés), mais aussi une multitude d'autres thèmes (saines habitudes de vie, alcool, armes à feu, drogue, Internet, sécurité routière, etc.).

Bien qu'accessible à tous à l'adresse securitepublique.gouv.qc.ca/police/prevention-criminalite/partenaires/rechercher-programmes.html, ce répertoire est principalement utilisé par les policiers responsables de la prévention. En moyenne, il reçoit une centaine de visites par mois.

RÉSULTAT Mise à jour du *Répertoire des programmes de prévention de la criminalité et de promotion de la sécurité utilisés par les services de police du Québec*.

4.7 Soutenir des projets visant à prévenir ou à contrer l'intimidation par la mise en place d'un programme de soutien financier

Responsable

- Ministère de la Famille

Collaborateurs

- Ministères et organismes concernés

Partenaire

S. O.

Réalisation

Le programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation* est l'une des mesures phares du Plan d'action. Il vise à soutenir des projets pouvant contribuer, de diverses manières, à prévenir et à contrer l'intimidation, ainsi qu'à améliorer le soutien aux personnes victimes, aux témoins, aux proches et aux auteurs d'actes d'intimidation.

Ce programme, qui s'adresse aux organismes à but non lucratif offrant des services de soutien à la population, octroie un appui financier non récurrent d'un montant maximum de 40 000 \$, selon la nature du projet et ses retombées prévisibles.

Un montant total de 3,5 M\$ a été investi de 2016 à 2018 dans le programme afin de mettre en œuvre 117 initiatives novatrices, visant à bonifier les interventions en matière d'intimidation. Pour l'appel de projets lancé le 27 juin 2018, le budget s'élève à 2,1 M\$ et 64 projets ont été autorisés.

Dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, chaque organisme doit prévoir une reddition de comptes relative à l'objet et aux modalités établis dans la convention d'aide financière.

RÉSULTAT Réalisation de plus d'une centaine de projets novateurs, visant à bonifier les interventions en matière d'intimidation.

4.8 Soutenir des initiatives visant l'adaptation aux réalités des Premières Nations et des Inuits, selon les besoins, d'outils de prévention, d'intervention ou de soutien en matière d'intimidation

Responsable

- Secrétariat aux affaires autochtones

Collaborateurs

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Ministère de la Famille
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique

Partenaires

- Organismes autochtones

Réalisation

Par cette mesure, le SAA a mis en œuvre, pour une première fois, une initiative impliquant un appel de projets. Un comité d'évaluation composé du SAA, du Ministère, du MEES, du MSSS et du MSP a rédigé l'appel de projets, lancé le 24 septembre 2016.

Des 21 projets reçus à la suite de cet appel de projets, quatorze ont été financés. Ces projets ont, entre autres, été proposés par des centres d'amitié autochtones ainsi que par des organismes des nations attikamek, algonquine, innue et mohawk.

Plusieurs communautés et organismes ont profité du budget mis à leur disposition pour cartographier les ressources disponibles, sensibiliser différents groupes d'âge et élaborer des plans d'action.

Un second appel de projets a été lancé en octobre 2018, et le financement de sept projets a été autorisé.

RÉSULTAT Financement de projets ayant permis des actions de sensibilisation, de cartographie de ressources et d'élaboration de plans d'action.

4.9 Poursuivre le soutien offert aux écoles en milieux autochtones afin de mettre en œuvre des projets pour favoriser un climat scolaire positif et bienveillant

Responsable

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaborateur

- Secrétariat aux affaires autochtones

Partenaire

S. O.

Réalisation

Cette mesure consistait d'abord à inviter le personnel scolaire des 68 écoles en milieu autochtone (au primaire et au secondaire) à planifier, à réaliser et à évaluer des projets visant la promotion d'un climat scolaire positif, puis à soutenir le personnel dans cette démarche. L'objectif était de joindre le plus grand nombre d'élèves autochtones, autant ceux des écoles des Premières Nations que ceux des écoles publiques des commissions scolaires à statut particulier.

Selon les statistiques reçues, les écoles participantes ont réalisé, au cours des années scolaires 2016-2017 et 2017-2018, une moyenne de trois projets par année, touchant 6 250 élèves en tout. Les projets soumis se sont appuyés sur des données de recherche, mais également sur les besoins exprimés par les acteurs locaux. Des formations destinées aux élèves, aux parents et aux enseignants ont aussi pu être élaborées et diffusées.

Cette mesure fait l'unanimité dans les milieux éducatifs autochtones, sans compter qu'elle répond à un besoin exprimé à la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones. Les écoles autochtones se sont impliquées dans des projets rassembleurs et diversifiés ayant contribué à améliorer le climat scolaire. De plus, une agente de soutien aux anglophones et aux autochtones a été nommée.

RÉSULTAT Réalisation d'une moyenne de trois projets par année par école participante, lesquels ont touché 6 250 élèves.

4.10 Soutenir des projets et des initiatives contribuant à prévenir et à contrer l'intimidation, la cyberintimidation et l'âgisme, dans le cadre du programme Québec ami des aînés

Responsable

- Secrétariat aux aînés

Collaborateur

S. O.

Partenaire

- Comité des partenaires nationaux non gouvernementaux

Réalisation

Par l'entremise de son programme QADA, le SA analyse et finance des projets qui visent, entre autres, à prévenir et à contrer l'intimidation, la cyberintimidation et l'âgisme.

Entre 2016 et 2018, 23 projets portant sur l'intimidation ont été soutenus par le programme QADA, pour un investissement de près de 3,8 M\$. Ces projets ont contribué à sensibiliser la population au sujet de l'intimidation et des méfaits qui découlent de celle-ci. Ils ont aussi proposé des outils d'intervention et de prévention relativement à l'intimidation.

Parmi les projets financés, un s'est particulièrement démarqué par son apport à la lutte contre l'âgisme, une forme d'intimidation. Il s'agit de la diffusion, par l'Association québécoise de gérontologie, du *Guide sur les bonnes pratiques pour favoriser l'embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleurs expérimentés*. Plus précisément, ce guide vise à promouvoir de bonnes pratiques auprès des employeurs du Québec.

RÉSULTAT Soutien financier de 23 projets dans le cadre du programme QADA.

4.11 Faire de la lutte contre l'intimidation homophobe et transphobe une des priorités de financement des appels de projets du programme *Lutte contre l'homophobie*

Responsable

- Ministère de la Justice (Bureau de lutte contre l'homophobie)

Collaborateur

S. O.

Partenaire

S. O.

Réalisation

Par le programme *Lutte contre l'homophobie*, le Bureau de lutte contre l'homophobie (BLCH) souhaitait accorder une priorité de financement à des projets de lutte contre l'intimidation homophobe et transphobe.

À la suite de l'appel de projets 2015-2016, le BLCH a financé des organismes communautaires. Alors qu'une cible de deux projets était fixée, celle-ci a été dépassée, puisque trois projets ont été retenus, pour un montant total de 57 100 \$.

Un premier projet, consistant notamment à élaborer un atelier pour sensibiliser et outiller les intervenants jeunesse au sujet de l'intimidation homophobe, a rejoint 109 intervenants jeunesse et professionnels d'écoles secondaires réparties dans quatre régions du Québec, soit la Capitale-Nationale, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Chaudière-Appalaches et la Mauricie. Selon le sondage post-intervention, 90 % des personnes formées étaient en mesure d'indiquer un moyen concret pour contrer l'intimidation homophobe, alors que 75 % considéraient que la formation favoriserait la concertation dans leur milieu.

Un deuxième projet a permis d'offrir 45 formations sur l'intimidation homophobe et la violence basée sur l'expression de genre à des professionnels des réseaux scolaires et collégiaux et à des étudiants universitaires en éducation. Cette formation a rejoint plus de 2 000 personnes, réparties dans dix régions du Québec. Des infolettres mensuelles ont aussi assuré la diffusion d'outils et de ressources à quelque 350 personnes participant à des réseaux d'alliés.

Le troisième projet a consisté à offrir, en région éloignée, des ateliers de sensibilisation traitant de la diversité, de l'estime de soi, des stéréotypes et préjugés, de la violence, de l'intimidation et des effets dévastateurs de l'homophobie. Près d'une centaine de jeunes de 11 à 17 ans de deux maisons de jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont participé aux ateliers.

RÉSULTAT Financement de trois projets visant à lutter contre l'intimidation homophobe et transphobe.

4.12 Soutenir les travailleuses et les travailleurs de milieu auprès des personnes âgées en situation de vulnérabilité, lesquelles peuvent notamment vivre des situations d'intimidation

Responsable

- Secrétariat aux aînés

Collaborateur

S. O.

Partenaire

S. O.

Réalisation

Cette mesure s'inscrit dans le cadre du programme ITMAV. Celui-ci s'adresse aux organismes à but non lucratif qui sont actifs dans les communautés auprès des aînés et qui détiennent une expertise pertinente. Plus précisément, les projets pour lesquels une aide financière est accordée doivent viser le maintien ou la mise en place de travailleurs de milieu qui œuvrent quotidiennement à repérer les aînés en situation de vulnérabilité ou risquant d'être fragilisés, en vue de favoriser leur accompagnement vers les ressources pertinentes de leur communauté.

Un total de 154 projets ITMAV ont été financés. Le programme, d'ailleurs fort apprécié par les communautés, offre une aide concrète et efficace aux personnes âgées aux prises avec une problématique d'intimidation.

RÉSULTAT Financement de 154 projets par le programme ITMAV.

4.13 Établir, avec les fournisseurs de services Internet, des modalités de collaboration afin qu'ils soient associés à la recherche de solutions en matière d'intimidation en ligne

Responsables

- Ministère de la Famille
- Ministère de la Sécurité publique

Collaborateurs

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaire

S. O.

Réalisation

Réalisée de concert avec l'industrie, cette mesure visait à définir, dans le respect de la confidentialité des renseignements personnels, de la liberté d'expression et des autres droits, des solutions possibles afin d'améliorer les façons d'intervenir lorsqu'un acte

de cyberintimidation se produit et qu'il est souhaité de le faire cesser rapidement sans avoir à recourir aux tribunaux.

Les travaux de cette mesure ont été combinés avec ceux de la mesure 3.7 (« Réaliser un séminaire sur l'intimidation destiné aux divers corps de police du Québec »). Lors du séminaire *Journée d'actualisation des connaissances – Intimidation et cyberintimidation : prévenir et contrer*, du 28 mars 2018, le MJQ a présenté le cadre juridique entourant la cyberintimidation et le rôle des fournisseurs de services.

De plus, l'entreprise TELUS y a présenté son programme d'éducation TELUS Averti, qui concerne Internet et la prévention de l'intimidation en ligne. Plusieurs organisations présentes lors de l'événement ont montré de l'intérêt pour ce programme.

RÉSULTAT Présentation du programme TELUS Averti lors du séminaire sur l'intimidation tenu le 28 mars 2018 à l'École nationale de police du Québec.

Orientation 5

Des interventions appuyées sur des données probantes

Au Québec, les recherches sur l'intimidation ont davantage porté sur les jeunes en milieu scolaire. Le Forum sur la lutte contre l'intimidation ainsi que les consultations ciblées auprès des personnes âgées, des jeunes et des Autochtones ont fait ressortir le besoin d'élargir les connaissances sur le sujet de l'intimidation dans d'autres secteurs d'activité et pour d'autres groupes d'âge.

Les mesures mises en place dans le cadre de cette orientation ont visé à remédier à cette lacune afin de mieux orienter les interventions. Plus précisément, les objectifs suivants ont été fixés :

- Mieux connaître le phénomène de l'intimidation chez les différents groupes de la population et dans les différents milieux, y compris dans le cyberspace.
- Documenter les pratiques probantes visant à prévenir l'intimidation ou à en réduire les conséquences.

Mesures associées

5.1 Soutenir la recherche visant notamment à documenter les aspects méconnus de l'intimidation, y compris dans le cyberspace, à documenter l'intimidation selon les sexes et selon les milieux, en tenant compte des groupes de la population présentant des réalités particulières, à analyser des interventions visant à prévenir l'intimidation ou à en réduire les conséquences, et à favoriser la recherche collaborative entre les milieux de pratique et de recherche

Responsable

- Ministère de la Famille

Collaborateurs

- Membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation

Partenaire

- Fonds de recherche du Québec – Société et culture

Réalisation

Par cette mesure, le Ministère voulait soutenir la recherche proposée par un chercheur ou un groupe de chercheurs pour en dégager des pistes de réflexion et d'action susceptibles d'éclairer les instances décisionnelles québécoises dans la mise en place de politiques et de programmes visant à prévenir et à réduire les actes d'intimidation et leurs conséquences.

Le Fonds de recherche du Québec – Société et culture s'est vu confier le mandat de cette mesure. Il a mis sur pied un comité scientifique responsable d'analyser les projets reçus. Or, à l'issue de deux processus d'appel et d'évaluation qui se sont déroulés du 16 mars au 25 novembre 2016 et du 11 septembre 2017 au 11 avril 2018, aucun dossier n'a été recommandé pour financement par les comités scientifiques.

L'étendue de la recherche demandée (obtenir un portrait du phénomène de l'intimidation chez les adultes de 18 à 65 ans dans divers contextes [familial, sportif, récréatif, scolaire, de travail, etc.]) a constitué un enjeu qui a influencé le nombre et la qualité des projets déposés.

Des échanges ont lieu pour la réalisation d'un troisième appel de propositions, qui concernera des projets de recherche permettant de documenter certains aspects méconnus de l'intimidation.

RÉSULTAT Tenue de deux processus d'appel de propositions, mais aucun projet recommandé pour financement.

5.2 Documenter le phénomène de l'intimidation, y compris de l'intimidation en ligne, spécifiquement chez les personnes âgées, en tenant compte des connaissances acquises au sujet de la maltraitance envers celles-ci et des données disponibles selon le sexe

Responsable

- Secrétariat aux aînés

Collaborateur

S. O.

Partenaire

- Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées (Université de Sherbrooke)

Réalisation

Cette mesure consistait à financer des travaux visant à documenter le phénomène de l'intimidation, y compris de l'intimidation en ligne, spécifiquement chez les personnes âgées, en tenant compte des connaissances acquises au sujet de la maltraitance envers celles-ci.

Pour la réalisation de cette mesure, le SA a confié à la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées (Université de Sherbrooke) un mandat portant sur le phénomène de l'intimidation spécifiquement chez les personnes âgées. La Chaire a produit un rapport de recherche, lequel a été soumis au Ministère en juin 2016. Il consiste en une recension des écrits existants et il met en lumière le peu de connaissances sur la cyberintimidation spécifique aux personnes âgées.

Fait à soulever, cette mesure a permis de créer un outil de transfert de connaissances, car la Chaire offre des conférences portant sur le rapport de recherche.

RÉSULTAT Dépôt d'un rapport de recherche effectué par la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées.

5.3 Répertorier et promouvoir les pratiques les plus prometteuses visant à prévenir et à contrer l'intimidation envers les personnes âgées dans les endroits publics

Responsable

- Secrétariat aux aînés

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Carrefour action municipale et famille
- Centre de recherche sur le vieillissement (Université de Sherbrooke)
- Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec

Réalisation

Les travaux ont débuté en septembre 2015 alors que le SA a répertorié les pratiques les plus prometteuses visant à prévenir et à contrer l'intimidation envers les personnes âgées. Un répertoire de ces pratiques a ensuite été développé en collaboration avec le Centre de recherche sur le vieillissement et le CAMF.

Depuis janvier 2017, le répertoire est disponible en ligne à l'adresse suivante : mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/mada/Pages/documents-utiles.aspx. De plus, le SA en a fait la promotion dans les 860 municipalités impliquées dans la démarche MADA.

RÉSULTAT Mise en ligne d'un répertoire des pratiques les plus prometteuses visant à prévenir et à contrer l'intimidation envers les personnes âgées.

5.4 Mieux connaître et faire connaître les actions policières en cours

Responsable

- Ministère de la Sécurité publique

Collaborateurs

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaires

- Corps de police du Québec
- Table provinciale sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire

Réalisation

La mesure 5.4 s'est déclinée en trois sous-mesures relevant du MSP.

5.4.1 Réaliser un inventaire des pratiques policières prometteuses en matière d'intimidation et diffuser l'information afin de mieux soutenir les policières et les policiers dans leur travail et assurer le transfert des acquis

À l'été 2018 a paru un numéro spécial (n° 5) du *Bulletin d'information en prévention*, portant sur l'intimidation à l'école. Il présente notamment deux programmes policiers prometteurs pour contrer l'intimidation au primaire et au secondaire, ainsi qu'un programme novateur pour contrer le sextage chez les adolescents. La question de l'intervention auprès des victimes d'intimidation est aussi abordée. Le numéro est accessible à l'adresse suivante : securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/bip/numeros/bulletin-dinformation-en-prevention-aout-2018.html.

L'élaboration du Bulletin est une activité récurrente au MSP depuis déjà quelques années. Au moins deux numéros, abordant différentes problématiques, sont visés par année.

RÉSULTAT Parution d'un numéro spécial dans le *Bulletin d'information en prévention* présentant trois programmes prometteurs pour contrer l'intimidation.

5.4.2 Réaliser un inventaire des ententes conclues entre les corps de police et le milieu scolaire (soit les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés) ainsi que des mesures préventives qui y sont inscrites.

La Sûreté du Québec et les corps de police municipaux doivent fournir au MSP, sur une base annuelle, des informations sur la desserte policière à l'aide du *Questionnaire sur l'administration des activités policières*.

Ainsi, il ressort des résultats des questionnaires 2016 et 2017 une nette augmentation du nombre d'ententes signées. Rappelons que ces ententes viennent préciser les modalités d'intervention des membres des corps policiers en cas d'urgence ou en cas de signalement d'actes d'intimidation ou de violence (voir la mesure 3.20).

Tableau 1

Évolution du nombre d'ententes signées conclues entre les corps de police et le milieu scolaire

	2016	2017
Ententes avec les commissions scolaires	13	83
Ententes avec les établissements d'enseignement privés	82	137

Note : Les données ne sont pas disponibles pour 2018.

RÉSULTAT Inventaire des ententes signées entre les corps de police et le milieu scolaire (commissions scolaires et établissements d'enseignement privés).

5.4.3 Soutenir le développement d'un outil permettant de compiler le nombre et la nature des interventions policières associées à l'intimidation en milieu scolaire

Des questions portant spécifiquement sur les interventions policières en matière d'intimidation en milieu scolaire ont été ajoutées, en 2016, au questionnaire annuel portant sur l'administration des activités policières.

Il appert qu'environ la moitié des corps de police comptabilisent le nombre d'interventions en lien avec l'intimidation et la cyberintimidation. Certains compileraient même les interventions concernant le sextage. Selon les résultats obtenus, peu de changements auraient été observés depuis 2016 en ce qui a trait au nombre d'interventions liées à l'intimidation et à la cyberintimidation.

RÉSULTAT Révision du *Questionnaire sur l'administration des activités policières* pour traiter des interventions en matière d'intimidation en milieu scolaire.

5.5 Produire des statistiques sur les interventions réalisées dans les cas d'intimidation par les travailleuses et les travailleurs de proximité

Responsable

- Ministère de la Sécurité publique

Collaborateur

S. O.

Partenaires

- Organismes subventionnés
- Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue

Réalisation

Le MSP a développé un outil de collecte de données en février 2016. Afin qu'il soit adapté à la réalité des travailleurs de rue et de leur clientèle, celui-ci a été soumis pour consultation au Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue.

Après la phase de prétest de l'outil (du 13 au 24 novembre 2016), celui-ci a été distribué aux travailleurs de proximité (travailleurs de rue et de milieu) subventionnés par le MSP dans le cadre du programme de financement issu du partage des produits de la criminalité.

Quatre phases de collecte de données ont été effectuées entre le 6 décembre 2016 et le 5 décembre 2017. Les données recensées ont permis de dresser un portrait des interventions réalisées par les travailleurs de proximité. Ainsi, parmi ces interventions, 3,5 % étaient en lien avec un problème d'intimidation, soit un pourcentage relativement faible. En ce qui concerne ces interventions, il ressort ce qui suit :

- 74,5 % ont été réalisées de façon individuelle.
- La moitié des interventions consistaient en de l'écoute et de l'échange, et touchaient une personne victime d'intimidation.
- Le quart des interventions ont eu lieu dans un établissement scolaire ou en périphérie, principalement auprès de jeunes de niveau secondaire.
- Près de la moitié des interventions visaient un jeune vivant de l'isolement social.
- Il n'y a pas d'écart significatif selon le sexe des individus rencontrés concernant cette problématique.
- Environ 80 % des interventions ont été réalisées auprès de jeunes d'âge secondaire.

Cet outil de collecte a permis de mieux connaître les jeunes rencontrés par les organisations communautaires en travail de rue. D'ailleurs, l'outil devra dorénavant être utilisé par les organisations bénéficiant d'un financement en travail de rue et sera intégré aux conditions qu'elles devront respecter.

RÉSULTAT Développement d'un outil de collecte de données permettant de dresser un portrait des interventions réalisées dans des cas d'intimidation.

Conclusion

Au terme du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée*, premier plan d'action de ce type, il ressort de ce bilan que plusieurs mesures ont été réalisées. En effet, des 53 mesures, 49 étaient réalisées ou partiellement réalisées en date du 1^{er} mars 2019. Parmi les résultats positifs observés, notons les suivants :

- Une sensibilisation accrue de la population concernant l'importance d'agir pour contrer l'intimidation.
- La mise en ligne d'outils de sensibilisation sur l'intimidation envers les personnes handicapées.
- La réalisation de plus de 190 interventions des ambassadrices et ambassadeurs sportifs, lesquelles ont touché environ 30 000 personnes (jeunes, parents, entraîneurs, professeurs, etc.).
- La mise en ligne d'une formation de cinq capsules abondant, entre autres, la prévention, le rôle des témoins et les conséquences légales de l'intimidation.
- La tenue, dans onze régions administratives, de Grandes rencontres (sessions de formation offertes aux gestionnaires et aux personnes-ressources responsables du dossier climat scolaire, violence et intimidation).
- La mise en place de mécanismes de communication pour favoriser, lors de certaines situations d'intimidation, la collaboration entre les commissions scolaires et le Directeur des poursuites criminelles et pénales, ainsi qu'entre les établissements d'enseignement privés et le Directeur des poursuites criminelles et pénales.
- Le lancement de la nouvelle ligne d'aide téléphonique de Sport'Aide et de son service instantané virtuel offrant de l'écoute, de l'orientation et de l'accompagnement aux jeunes sportifs ainsi qu'aux divers acteurs du monde sportif québécois témoins de violence à l'égard des jeunes.

- La réalisation, au cours des années 2016 à 2018, de 117 projets soutenus par le programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation*.
- Le développement, par plusieurs communautés et organismes autochtones, d'outils pour cartographier les ressources disponibles, sensibiliser différents groupes d'âge et élaborer des plans d'action visant à lutter contre l'intimidation.

Par ailleurs, malgré les nouveaux outils diffusés, les initiatives réalisées et les partenariats développés, force est d'admettre que ce bilan ne permet pas réellement d'évaluer l'impact du Plan d'action sur le phénomène de l'intimidation. Le fait que ce plan était initialement prévu sur une période relativement courte, soit trois ans, peut expliquer cette situation. Les suites qui y seront données devraient ainsi s'échelonner sur un horizon de plus longue durée afin de permettre une meilleure connaissance des progrès accomplis.

Enfin, pour affronter ces enjeux sociaux que sont l'intimidation et la cyberintimidation, il demeure essentiel de poursuivre la mobilisation de la population et des autres acteurs. Toutes les actions qui seront entreprises pour favoriser un environnement plus inclusif, respectueux et sécuritaire permettront de changer les choses et d'améliorer tous les milieux de vie.

Annexe 1

Liste des sigles

BLCH	Bureau de lutte contre l'homophobie
CAMF	Carrefour action municipale et famille
CCTM	Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre
DAMIA	Demande d'aide en contexte de maltraitance et d'intimidation envers les aînés
EXAR	Excellence en arbitrage
ITMAV	Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité
LGBT	Lesbiennes, gais, bisexuels et trans
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MJQ	Ministère de la Justice
MO	Ministères et organismes gouvernementaux membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PFEQ	Programme de formation à l'école québécoise
QADA	Québec ami des aînés
SA	Secrétariat aux aînés
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SCG	Secrétariat à la communication gouvernementale
SGEE	Services de garde éducatifs à l'enfance
STRAV	Secrétariat du travail
TIC	Technologies de l'information et de la communication

